



RÉSOLUMENT ENGAGÉS

RAPPORT ANNUEL 2019-2020



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

RÉSOLUMENT ENGAGÉS



Couverture : Celeste Bernard incarne Viola Desmond, militante canadienne pour les droits de la personne, dans *Witness*, une production du Voices Black Theatre Ensemble d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, écrite et mise en scène par David Woods. Photo tirée d'une vidéo de Gee Clarke.

Avec l'aimable autorisation du Voices Black Theatre Ensemble

Zacharias Kunuk et le collectif Isuma ont représenté le Canada lors de la Biennale de Venise de 2019. Le projet *Silakut sur le web : en direct de la banquise*, a été diffusé en ligne, du Nunavut à l'Italie. Il montre les consultations des familles de chasseurs sur l'impact de l'expansion proposée par une compagnie minière internationale à Igloolik. Au cours de sa carrière, Zacharias Kunuk a reçu de nombreuses subventions du Conseil des arts du Canada. Photo : avec l'aimable autorisation d'Isuma Distribution International, 2019.



Conseil des arts
du Canada

150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

Canada Council
for the Arts

150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

Canada

Publié au Canada. No de cat : K21-1F-PDF. ISSN 1493-5597

Le 63^e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et services sont affichés sur le site web du Conseil.



LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA RECONNAÎT QUE SES LOCAUX SONT SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON CÉDÉ DE LA NATION ALGONQUINE ANISHINAABE PRÉSENTE EN CES LIEUX DEPUIS DES TEMPS IMMÉMORIAUX.

Le Conseil reconnaît que les Algonquins sont les gardiens et défenseurs traditionnels du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais et de ses affluents. Nous saluons leur longue tradition d'accueil dont ont bénéficié de nombreuses nations dans ce magnifique territoire et nous nous engageons à défendre et à promouvoir la voix et les valeurs de notre Nation hôte.

Le Conseil respecte et affirme les droits fondamentaux et issus de traités de tous les peuples autochtones de l'ensemble de ce territoire. Il souscrit et continuera de souscrire aux engagements qu'il a pris envers les Nations et peuples autochtones quant à la reconnaissance de l'autodétermination et de la souveraineté.

Le Conseil reconnaît aussi l'oppression historique exercée sur les territoires, les cultures et les premiers peuples de ce qui est appelé aujourd'hui le Canada et il croit ardemment que les arts contribuent au processus de guérison et de décolonisation que nous poursuivons ensemble.

Le canot occupe une place toute spéciale, une place unique, dans la relation qu'entretiennent les peuples autochtones avec le territoire.

Le canot, qui est resté pratiquement inchangé au gré de ses milliers d'années d'existence, est désormais utilisé et apprécié par les Canadiennes et les Canadiens de toutes les générations. C'est un symbole durable de la présence autochtone et de la continuité culturelle, ainsi que de nos avenir communs sur ces terres. Les canots algonquins sont faits d'écorce de bouleau et cousus avec des racines d'épinette. Leur construction témoigne de la relation entre les peuples algonquins et leur environnement, une relation fondée sur le respect pour les interrelations entre tout ce qui existe. Le canot représente la relation avec la Terre Mère et les cours d'eau, qui assurent sa survie.

Le canot, et l'idée même du canot, nous donnent l'occasion de prendre une pause et de réfléchir à ce lien absolument fondamental.

The Algonquin Canoe, 2012, Daniel (Pinock) Smith, canot en écorce de bouleau, membrures de cèdre, pagaies en cèdre. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada. Photo : Sandra Dyck

Le canot est exposé en permanence dans l'espace d'exposition Âjagemô, situé dans les bureaux du Conseil des arts du Canada, à Ottawa.

MANDAT



Organisme public de soutien aux arts, le Conseil des arts du Canada a pour mandat «de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.»

Le Conseil promeut et soutient financièrement l'excellence artistique en offrant aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens une vaste gamme de subventions, de services, de prix et de paiements. Il contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante et diversifiée qui suscite l'engagement des Canadiennes et Canadiens envers les arts et la littérature, enrichit leurs communautés et atteint les marchés internationaux.

Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil accroît l'intérêt et l'appréciation du public pour les arts. Relevant du Conseil, la Commission canadienne pour l'UNESCO fait la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO au Canada afin de

contribuer à un avenir de paix, d'équité et de durabilité. La Banque d'art du Conseil des arts du Canada gère un programme de location d'œuvres d'art et contribue à la participation du public aux arts contemporains.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.

TABLE DES MATIÈRES



-
- 07** Message du président
 - 09** Message du directeur et chef de la direction
 - 10** Commentaires et analyse de la direction
 - 40** Gouvernance
 - 46** États financiers

En compagnie d'Haroula Rose, le cinéaste torontois Mike Hoolboom reçoit le prix pour l'ensemble de sa carrière à l'Efebo d'Oro Festival qui s'est tenu à Palerme, en Italie, du 14 au 19 octobre 2019.





« L'ORGANISME EST MAINTENANT EN BONNE POSTURE POUR OFFRIR DES SOLUTIONS ROBUSTES ET ÉCLAIRÉES QUI RÉPONDENT AUX NOMBREUX DÉFIS QUI TOUCHENT LE SECTEUR ARTISTIQUE. »

Message du président

L'année qui s'achève était la dernière de mon mandat de cinq ans à titre de président du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada, la remarquable conclusion d'une riche période de croissance et de transformation pour l'organisme.

Au début de mon mandat, le Conseil a entrepris une grande aventure qui allait lui permettre de remplir encore mieux son double mandat, à savoir : appuyer la création artistique et l'appréciation des arts par les Canadiennes et les Canadiens. Le lancement d'un nouveau plan stratégique, intitulé *Façonner un nouvel avenir*, en 2016, a donné le coup d'envoi à ce processus, en donnant une nouvelle vision au Conseil et aux arts en général.

Dans le cadre de sa transformation, le Conseil a adopté d'importants outils et processus d'analyse pour mieux comprendre son rôle et prendre des décisions fondées sur les données, ce qui lui a permis de renforcer l'impact de ses investissements. Ces outils et processus sont aussi essentiels pour le conseil d'administration, puisqu'ils l'aident à suivre les progrès de l'organisme. Avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19, cette capacité améliorée du Conseil à recueillir des renseignements sur les arts est devenue encore plus importante. L'organisme est maintenant en bonne posture pour offrir des solutions efficaces et éclairées qui répondent aux nombreux défis qui touchent le secteur artistique.

Au-delà des défis, les temps que nous vivons actuellement inspirent les artistes à remodeler notre société en créant des œuvres de façon novatrice et en interagissant d'une toute nouvelle manière avec leur public. Pour que le secteur des arts continue de profiter des possibilités qui se présenteront, le Conseil souhaite réimaginer son travail, au moment de mettre au point son prochain plan stratégique, qui sera lancé en 2021. Le conseil d'administration se réjouit des nombreuses conversations enrichissantes qui se tiendront au cours de la prochaine année pour donner forme à ce prochain plan.

Le Conseil tiendra ces conversations avec ses nombreux intervenants : artistes, travailleuses et travailleurs de la culture et des arts, et membres de la population canadienne partout au pays. Ensemble, nous devons voir comment le prochain plan stratégique du Conseil

pourra répondre aux enjeux qui nous préoccupent depuis longtemps, et que la pandémie de COVID-19 a accentués, notamment la résilience et la durabilité du secteur artistique. Nous devons aussi réfléchir attentivement au rôle de l'expression numérique dans ce nouveau contexte. Et surtout, nos conversations devront avoir une grande portée et être inclusives, afin que le Conseil parvienne à soutenir un secteur artistique qui reflète la diversité du Canada. J'ai bon espoir que cette approche saura produire un plan qui mènera les arts à bon port durant cette période de grands changements.

Je souhaite remercier sincèrement Simon Brault pour son leadership au cours de la dernière année. Il a su guider le Conseil dans la poursuite de ses engagements, et ce, dès le début de la pandémie. De plus, son rôle de président du conseil d'administration de l'IFACCA (Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles) a été marqué par une reconnaissance mondiale et un intérêt soutenu pour la transformation impressionnante du Conseil sous sa direction. Je salue également la haute direction du Conseil et son personnel, doté d'une grande expertise, qui contribuent à concrétiser les nombreuses aspirations de l'organisme.

Les réalisations du Conseil en 2019-2020, que vous découvrirez au fil de ces pages, semblent encore plus dignes de mention, maintenant que le monde fait face à l'inconnu, en raison des perturbations entraînées par la pandémie. Je termine mon mandat avec la satisfaction de savoir que le Conseil est un organisme public renouvelé, tant sur le plan de sa structure que de ses stratégies et de son budget, ce qui lui permet d'affronter les réalités nouvelles et émergentes, afin que les arts puissent continuer de rester au cœur des vies de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Pierre Lassonde, C.M., O.Q.
Président

Les danseurs Luca « Lazylegz » Patuelli (Canada) et Jacob « Kujo » Lyons (É.-U.) du groupe montréalais ILL-ABILITIES. Cette troupe internationale de breakdance, qui compte sept danseurs de partout dans le monde, a offert une prestation au Festival Internacional Cervantino de 2019, où le Canada était l'invité d'honneur.





« LES ARTISTES ET ORGANISMES ONT FAIT PREUVE D'IMAGINATION ET DE RÉSILIENCE POUR QUE LA POPULATION PUISSE CONTINUER D'AVOIR ACCÈS AUX ARTS... »

Message du directeur et chef de la direction

À la fin de l'exercice financier du Conseil des arts, en mars 2020, il a été officiellement déclaré que la COVID-19 constituait une pandémie. Les impacts humains et financiers ont été presque immédiats dans l'ensemble du secteur des arts. Bien qu'il semble difficile de ne pas être happé par l'ampleur de la dévastation, celle-ci a mis en évidence le caractère essentiel des arts au quotidien et, plus encore, en temps de crise. Les artistes et organismes ont fait preuve d'imagination et de résilience pour que la population puisse continuer d'avoir accès aux arts, et les gouvernements et différents organismes de soutien ont apporté un soutien rapide au secteur.

Le Conseil des arts prévoit que les répercussions se feront sentir encore longtemps. Une période incertaine s'amorce pour le secteur des arts. Toutefois, ces moments d'adversité sont souvent ceux qui nous permettent de démontrer, une fois de plus, la force d'innovation de notre secteur. À la lueur de cette crise, le Conseil a bien l'intention d'examiner son financement pour continuer d'assurer un soutien maximal aux créateurs et un accès aux arts optimal à toutes et à tous. Cet examen coïncide avec l'exercice d'engagement que le Conseil a mené au cours de l'année auprès de diverses parties prenantes pour la conception de notre plan stratégique 2021-2026. Nous revoyons les modèles actuels pour optimiser l'impact de notre financement. Parce que force est d'admettre que la pandémie exigera un effort collectif et concerté. Je suis confiant en notre volonté commune de renforcer le rôle des arts dans le développement durable de notre société.

Dans notre plan stratégique, nous avons pris des engagements forts. Comme le démontrent les résultats de la 4^e année du plan stratégique présentés dans ce rapport annuel, le Conseil a réalisé la majorité de ses engagements ou est en voie de le faire. Notre flexibilité dans les moyens mis en place pour les réaliser et notre force à communiquer leur importance ont renforcé et confirmé notre expertise et nous ont positionnés clairement comme un joueur clé et incontournable en matière de financement des arts.

Au cours de la dernière année, j'ai eu l'occasion de parler de l'importance d'une diplomatie culturelle renouvelée sur de nombreuses plateformes. L'art permet de créer des espaces de discussion qui vont bien au-delà de nos systèmes. J'aimerais aussi rappeler à quel point les réseaux internationaux comme la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) et la

Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (IFACCA) sont essentiels pour assurer le partage des connaissances et une place prédominante aux arts dans le développement durable, juste et démocratique de nos sociétés et dans le renouvellement de la diplomatie culturelle.

Ultimement, une diplomatie culturelle renouvelée vise à créer des espaces de discussions fondés sur le respect, l'écoute et l'ouverture autour des œuvres et des expériences artistiques. Elle permet également de prendre conscience de l'interdépendance entre les arts, leur financement public et la présence des diverses voix du Canada à l'échelle internationale. Et puisque nous vivons dans un monde souvent déconnecté par le phénomène de la mondialisation, nous avons toutes et tous intérêt à alimenter et à habiter ces espaces.

L'année qui prend fin a d'ailleurs souligné l'importance du Canada et de ses artistes à l'échelle du monde : au Festival d'Édimbourg, à la Biennale de Venise et au Festival Internacional Cervantino. Juste avant que la pandémie n'éclate, j'assistais au Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, où le Canada était l'invité d'honneur. J'ai pu constater que ce marché, qui est un grand lieu de réseautage, a entre autres permis aux artistes et aux organismes artistiques du Canada et de l'Afrique d'échanger et de créer ensemble.

Enfin, j'aimerais rendre hommage aux artistes, groupes et organismes artistiques, particulièrement ceux que nous finançons. En cette fin d'année difficile, ils ont fait preuve de ténacité et de résilience. Au cours des dernières années, ils ont continué de faire preuve de créativité et d'imagination et de tisser des liens solides et durables avec les Canadiennes et les Canadiens.

Simon Brault, O.C., O.Q.

Directeur et chef de la direction

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

NOS ENGAGEMENTS

Façonner un nouvel avenir, le plan stratégique 2016-2021 du Conseil des arts du Canada, souligne quatre engagements :

1



Soutien aux arts

Augmenter le soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

2



Numérique

Accentuer la qualité, la portée et le partage des arts au Canada grâce au numérique.

3



Autochtones

Investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun.

4



International

Accroître le rayonnement international de l'art et des artistes du Canada.

Le Conseil des arts continuera aussi de renforcer son engagement de longue date envers **l'équité et l'inclusion**, y compris pour les artistes et les publics émergents.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT STRATÉGIQUE : PROGRÈS ACCOMPLIS

En 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler le budget du Conseil des arts d'ici cinq ans. Ainsi, en 2021, le Conseil aura reçu 550 millions de dollars additionnels, dont 487 millions (ou 88,5 %) seront investis directement dans le secteur des arts. À la fin de l'exercice 2019-2020, le Conseil avait déjà reçu 370 de ces 550 millions de dollars, soit 67,3 % du financement additionnel. Le Conseil est déterminé à investir cet argent de façon à maximiser ses répercussions sur les arts et la présence de ces derniers dans la vie des Canadiennes et des Canadiens. Voici les progrès accomplis jusqu'à maintenant quant aux engagements.



88,5 M\$

pour un fonds numérique

En voie de réalisation

En 2019-2020 :

50,3 M\$ - Réels

56 M\$ - Prévus

88,5 M\$

Cible d'ici 2020-2021

18,9 M\$ ou 3X

le soutien à la création autochtone

Réalisé

En 2019-2020 :

19,3 M\$ - Réels

6,3 M\$

Année de référence 2015-2016

18,9 M\$

Cible en 2020-2021

20 M\$ ou 2X

le soutien aux activités internationales

Dépassé

En 2019-2020 :

33,3 M\$ - Réels

10 M\$

Année de référence 2015-2016

20 M\$

Cible en 2020-2021

REGARD SUR LE FINANCEMENT ACCORDÉ EN 2019-2020

2 145

ORGANISMES ARTISTIQUES
ONT REÇU 195,7 MILLIONS
DE DOLLARS EN
FINANCEMENT, Y COMPRIS
14,5 MILLIONS PARTAGÉS
ENTRE 379 NOUVEAUX
BÉNÉFICIAIRES

3 288

ARTISTES ONT REÇU
62,2 MILLIONS DE DOLLARS
EN FINANCEMENT, DONT
19,5 MILLIONS PARTAGÉS
ENTRE 1 371 NOUVEAUX
BÉNÉFICIAIRES

456

GROUPES ONT REÇU 14,6
MILLIONS DE DOLLARS EN
FINANCEMENT, DONT 5,3
MILLIONS PARTAGÉS ENTRE
227 NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

17 976

CRÉATEURS ONT REÇU UN
PAIEMENT DU PROGRAMME
DU DROIT DE PRÊT PUBLIC,
POUR UN TOTAL DE 14,8 M\$,
DONT 1,2 M\$ POUR DES TITRES
NOUVELLEMENT INSCRITS

1 910

COLLECTIVITÉS
CANADIENNES ONT REÇU
DES SUBVENTIONS, DES
PRIX ET DES PAIEMENTS

688

ARTISTES ET
PROFESSIONNELS DES
ARTS ONT ÉTÉ PAIRS
ÉVALUATEURS

L'ÉCOSYSTÈME ARTISTIQUE DU CANADA

Notre soutien contribue à la richesse d'un écosystème artistique qui constitue un volet important de la vie personnelle ou professionnelle des Canadiennes et des Canadiens.

Engagement dans le domaine des arts¹

94 %

DES CANADIENNES ET CANADIENS CROIENT QUE LES ARTS FONT DE LEUR COMMUNAUTÉ UN MEILLEUR ENDROIT OÙ VIVRE

87 %

DES CANADIENNES ET DES CANADIENS ONT ASSISTÉ À UNE PERFORMANCE EN DIRECT

7 SUR 10

7 CANADIENNES ET CANADIENS SUR 10 CROIENT QUE LES ARTS ET LA CULTURE SONT IMPORTANTS POUR LEUR QUALITÉ DE VIE

53 %

DES CANADIENNES ET DES CANADIENS SE SONT ADONNÉS À UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE, QU'IL S'AGISSE DU CHANT, DE LA DANSE, DES ARTS VISUELS OU DE L'ÉCRITURE CRÉATIVE

Retombées économiques

666 500

EMPLOIS LIÉS À LA CULTURE AU PAYS, CE QUI CORRESPOND À 3,6 % DES EMPLOIS ET À UNE AUGMENTATION DE 1,6 % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE²

158 100

ARTISTES AU PAYS, SOIT PRÈS DE 1 % DE LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE EN 2016³

53,1 G\$

MONTANT CORRESPONDANT AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) DE LA CULTURE EN 2017, SOIT 2,7 % DU PIB TOTAL DU CANADA²

15,7 G\$

MONTANT DES EXPORTATIONS CULTURELLES DU CANADA, CE QUI REPRÉSENTAIT 2,4 % DES EXPORTATIONS TOTALES DE L'ÉCONOMIE EN 2017⁴

¹ Groupe de recherche Environics (2017). *Les arts et le patrimoine : sondage sur l'accès et la disponibilité 2016-2017*. Recherche menée par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec le Conseil des arts du Canada. Sur Internet : <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2017/07/les-arts-et-le-patrimoine>.

² Statistique Canada (2019). Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2017. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190425/dq190425b-fra.htm>.

³ Hill Stratégies Recherche Inc. (2019). *Profil statistique des artistes au Canada en 2016* (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels). Recherche menée par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts de l'Ontario. Sur Internet : <https://hillstrategies.com/resource/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016/?lang=fr>.

⁴ Statistique Canada (2019). Commerce des produits de la culture et du sport, 2017. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190425/dq190425b-fra.htm>.

LES ARTS DANS UN ENVIRONNEMENT ÉVOLUTIF

L'exercice financier 2019-2020 a été marqué par plusieurs événements importants qui soulignent l'importance des conversations en cours sur des enjeux qui touchent le Canada et le monde entier. Par exemple, les feux de brousse dévastateurs qu'a connus l'Australie nous ont rappelé les conversations sur l'environnement; le processus de ratification de l'entente entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, de même que les efforts déployés par le Royaume-Uni pour sortir de l'Union européenne soulignent les défis posés par la coopération internationale; et les manifestations à Hong Kong témoignent des tensions qui perdurent entre la démocratie et d'autres formes de gouvernance.

Au cours des dernières semaines de l'exercice 2019-2020, **la pandémie de COVID-19** a suscité des bouleversements sans précédent et des transformations sociétales qui ont éclipsé les autres événements majeurs survenus jusque-là dans l'année. La pandémie va remodeler la façon dont l'art est créé et apprécié, au Canada comme partout sur la planète, pour un bon moment. Dès le début de la pandémie, les artistes et professionnels des arts ont joué un rôle important en **promouvant le bien-être et la résilience** et en **imaginant des possibilités pour l'avenir** que nous souhaitons créer collectivement en tant que société, dans le sillage du virus.

Avec la fermeture de nombreux lieux publics, les **technologies numériques** ont été largement exploitées par le secteur des arts pour rester en lien avec son public. Cela a contribué à l'accélération du recours aux technologies en ligne par le milieu artistique et a créé de nouvelles possibilités pour l'engagement. En même temps, cette période a jeté une nouvelle lumière sur ce qui se perd quand les gens ne peuvent plus se rassembler grâce aux arts, ce qui a inspiré des artistes et d'autres citoyens à offrir des prestations, à distance, à partir de leur balcon, toit ou jardin.

La crise de la COVID-19 a aussi attiré l'attention sur des **inégalités sociales** liées à l'âge, à la race, à l'identité autochtone, au genre, à la sexualité et au statut socioéconomique. De plus, cette crise a mis en évidence les **problèmes environnementaux** qui, quelques mois à peine avant la pandémie, incitaient déjà des milliers de Canadiennes et de Canadiens à participer aux manifestations de la grève pour le climat, un mouvement mondial qui exige des gestes concrets pour lutter contre les changements climatiques.

Alors que l'exercice 2019-2020 tirait à sa fin, les pays du monde entier commençaient à être confrontés à une incertitude économique et sociale considérable.

POINTS SAILLANTS

REJOINDRE LA PROCHAINE GÉNÉRATION D'ARTISTES



En 2019, pour faciliter l'accès au processus de demande de subvention, le Conseil des arts du Canada a mis en place un profil pour les nouveaux artistes et les artistes en début de carrière. Cela faisait partie d'une initiative pilote de deux ans qui vise à rejoindre la prochaine génération d'artistes du Canada et à renouveler le secteur artistique.

Cette année, le Conseil a commencé à constater les retombées de cette initiative puisque 3214 personnes ont soumis des profils admissibles. Ces personnes ont soumis 829 demandes et le Conseil a retenu et appuyé 302 projets dans 75 régions du Canada et cinq communautés à l'étranger, pour un total de 4,9 M\$. Ce montant représente une partie de l'engagement du Conseil à consacrer 25 % de ses nouveaux fonds à de nouveaux bénéficiaires.

VISITER LE NORD POUR RENFORCER LES LIENS DU CONSEIL



Durant l'été 2019, le directeur et chef de la direction du Conseil, Simon Brault, s'est rendu dans des communautés des trois territoires du pays. Lors de ce voyage, il a rencontré des artistes, des travailleurs de la culture, des membres de la collectivité, des associations communautaires, des élus et des représentants des gouvernements territoriaux. Ces personnes étaient issues de divers milieux, notamment des communautés inuites, métisses et des Premières Nations. Pendant ces rencontres, les participants ont parlé à Simon Brault de leur travail, de leurs défis et des occasions favorables qui se présentaient à eux. Grâce à ces rencontres, le Conseil comprend mieux les différences historiques, culturelles, linguistiques et économiques qui caractérisent les régions nordiques, différences dont le Conseil doit tenir compte dans ses multiples activités.

Le Conseil a déjà renforcé son soutien aux artistes et aux organismes du Nord en vertu de son plan stratégique actuel. En 2019-2020, 66 de ses bénéficiaires de subventions venaient du Nord, ce qui représente une augmentation de 24,5 %. Au cours de la dernière année, nous avons aussi commencé à collaborer avec le gouvernement du Yukon, ainsi qu'avec ceux des autres territoires, pour planifier et tenir le prochain Sommet des arts de l'Arctique, qui rassemblera des leaders de tous les pays circumpolaires.

COLLABORER ET PARTAGER LE LEADERSHIP ARTISTIQUE

Au cours de la dernière année, le Conseil a collaboré avec plusieurs partenaires pour promouvoir la présence des artistes canadiens sur la scène mondiale. Il a notamment conclu un partenariat avec Affaires mondiales Canada et l'ambassade du Canada au Mexique pour soutenir la participation du Canada à titre d'invité d'honneur au **Festival Internacional Cervantino de 2019**, l'un des plus importants festivals des arts du spectacle dans le monde. De plus, le Conseil s'est associé à Affaires mondiales Canada, au Conseil des arts et des lettres du Québec, au bureau du gouvernement du Québec à Abidjan et au ministère du Patrimoine canadien afin de soutenir la participation du Canada à titre de pays invité au **Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan**, en Côte d'Ivoire, le plus important marché des arts du spectacle en Afrique. Le Conseil a aussi lancé ses propres initiatives et a conclu plusieurs partenariats pour partager les créations du Canada avec les publics allemands durant l'année menant à la **Foire du livre de Francfort de 2020**, le plus important marché du secteur de l'édition au monde.

Ces collaborations ont assuré une forte présence des artistes canadiens partout sur la planète. Elles leur ont donné l'occasion de participer à des conversations mondiales sur différents enjeux et idées, dans une perspective canadienne. De plus, ces partenariats ont renforcé les liens du Conseil avec les ministères et organismes du gouvernement fédéral, ce qui facilite la collaboration quand vient le temps de répondre aux questions courantes et émergentes qui touchent la société canadienne.

COMPRENDRE LA VALEUR DES ARTS

Cette année, le Conseil a lancé un **cadre d'impact qualitatif**, soit un outil de recherche qui aide le Conseil à mieux comprendre l'impact de ses investissements dans les arts, au-delà des montants dépensés et du nombre de subventions accordées. Ce cadre exhaustif aidera le Conseil à mieux expliquer les différentes façons dont la vie des Canadiennes et des Canadiens est enrichie par les arts. Il aidera aussi la population à comprendre et à apprécier le rôle des arts dans leur vie et leur communauté.

ENGAGEMENT

SOUTIEN ACCRU AUX ARTS

Nous investirons dans la recherche et le développement artistiques pour favoriser le développement durable des carrières artistiques des générations montantes. Nous augmenterons notre soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

Soutien accru

L'investissement global du Conseil dans le secteur des arts est passé de 261,8 millions de dollars en 2018-2019 à 289,9 millions de dollars en 2019-2020, ce qui représente une hausse de 10,7 %. Cette augmentation signifie qu'un plus grand nombre d'artistes canadiens sont mieux en mesure de mener leurs activités de recherche, de création et de présentation, et de s'occuper de leur perfectionnement professionnel. Les organismes artistiques bénéficient quant à eux d'un meilleur soutien à la réalisation de leur mandat. Enfin, davantage de Canadiennes et de Canadiens peuvent profiter de tout un éventail de produits culturels.

Élargissement du rayonnement communautaire

En 2019, le Conseil a multiplié les activités de rayonnement pour accroître sa présence partout au pays. Avec des partenaires locaux, le Conseil a tenu des séances d'information et des ateliers de soutien à la présentation de demandes pour aider les artistes et les organismes artistiques à comprendre ses programmes et le processus de présentation des demandes.

Le personnel du Conseil a mené 60 activités de rayonnement l'an dernier, dans des communautés de toutes les régions du Canada. Le Conseil a aussi organisé des séances COLLAB de plusieurs jours en Ontario et en Colombie-Britannique, qui visaient à aider les artistes en début de carrière ou qui démarrent une nouvelle carrière à présenter leur première demande de subvention du Conseil, ou à améliorer leur prochaine demande. Après ces séances plus de 95 % des participants ont dit se sentir mieux préparés à présenter une demande de subvention au Conseil à l'avenir, ce qui contribue à l'atteinte de notre objectif de mieux rejoindre la prochaine génération d'artistes.

Soutien continu aux nouveaux bénéficiaires

Le Conseil continue de soutenir les nouveaux bénéficiaires et ceux qui reçoivent une subvention pour la première fois. Ce sont notamment 39,3 millions de dollars qui ont été versés par le Conseil des arts à 1977 nouveaux bénéficiaires de plus de 396 communautés sous forme de prix, de subventions de base ou de subventions pour un projet. Du côté du Programme de droit de prêt public, c'est 1,2 million de dollars qui a été remis à des auteurs pour des titres nouvellement inscrits.

Amplification de voix diversifiées

En comparaison avec l'année précédente, le soutien versé par le Conseil aux artistes, groupes et organismes artistiques autochtones a augmenté de 8,6 %. Les communautés de diverses cultures ont bénéficié d'une hausse de 29,2 %. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont profité d'une augmentation de 23,7 %, tandis que les artistes, groupes et organismes artistiques des communautés sourdes ou handicapées ont enregistré une hausse de 37,4 % (voir la page 26).

Ces chiffres découlent d'une augmentation du nombre de bénéficiaires et des montants qui leur sont accordés, ce qui témoigne d'un accès amélioré aux programmes du Conseil pour ces communautés. Cette tendance est un signe encourageant : il montre que le Conseil devient de plus en plus équitable dans ses activités de subventions et les arts sont ainsi de plus en plus représentatifs des diverses communautés qui composent le Canada.

Augmentation des paiements annuels du Programme du droit de prêt public (DPP)

Dans le cadre du Programme du DPP, des créateurs reçoivent chaque année des versements pour leurs œuvres qui se trouvent dans les bibliothèques publiques canadiennes. Conformément aux engagements formels pris par le Conseil dans son plan stratégique actuel, le Programme du DPP a distribué une somme supplémentaire de 2,5 M\$ en 2019-2020. C'était la seconde année où le DPP a profité d'une augmentation de 2,5 M\$ de son budget de base, pour une augmentation totale de 5 M\$. Le budget des paiements du DPP s'établit maintenant à près de 15 M\$.

Pour la première fois, en février 2020, des paiements du DPP ont été versés aux créateurs de livres audio présents dans les bibliothèques publiques. Le Programme du DPP du Canada est l'un des deux seuls au monde à reconnaître et à verser des paiements aux livres imprimés, numériques et audio. Les auteurs, traducteurs et narrateurs peuvent maintenant réclamer des paiements pour leur contribution aux livres audio admissibles, en format physique et numérique.

En 2019-2020, le Programme du DPP a versé 14,8 M\$ en paiements à plus de 17 976 auteurs, ce qui représente une augmentation de 20,3 % par rapport aux paiements de l'année précédente, qui s'établissaient à 12,3 M\$.

Améliorer le soutien en prêtant l'oreille aux communautés

En 2019-2020, le Conseil a poursuivi son engagement d'offrir un soutien accru aux groupes visés par l'équité et aux premiers bénéficiaires. Au cours de la dernière année, le Conseil a d'ailleurs multiplié les séances d'information dans tout le pays afin de vulgariser le processus de demande. L'artiste et les organismes présentés dans cet encadré ont tous reçu une première subvention de projet ou de base du Conseil en 2019-2020.

Le cinéaste Neil Diamond, issu de la Nation crie de Waskaganish, au Québec, va réaliser un documentaire sur la création d'objets d'art en argile. Le projet comprend deux phases : la première consiste à identifier les types d'argile et autres matériaux présents sur l'île de Nuuskan; la seconde comprend une retraite de 10 jours sur la même île qui s'adressera à des jeunes âgés de 11 à 15 ans de la Nation crie. Entourés d'artistes et de professeurs, les jeunes vont créer des objets qui seront exposés plus tard dans la région. Toutes les étapes seront filmées et feront partie d'un documentaire qui sera produit ultérieurement. Neil Diamond a reçu sa première subvention de projet à court terme du Conseil en 2019-2020.

Avec l'appui du Conseil, l'organisme Women from Space de Toronto a présenté son festival de musique Women from Space Festival (WFSF) pour une deuxième année au début de mars 2020. Créé par Kayla Milmine et Bea Labikova, ce festival rend hommage au talent des femmes musiciennes. Il a pour but de

lutter contre leur sous-représentation dans les domaines de la musique improvisée et de la musique instrumentale. Ce festival unique en Amérique du Nord met en valeur des femmes visionnaires qui œuvrent au sein de diverses traditions musicales exploratoires, ou à l'intersection de celles-ci. Le WFSF a présenté, pendant quatre jours, douze spectacles de musiciennes de diverses origines. C'était la première fois que le WFSF recevait une subvention de projet.

Situé à Saskatoon, en Saskatchewan, Sum Theatre est un organisme pleinement engagé dans sa communauté. La vision du directeur artistique Joel Burnbaum et de la productrice Heather Morrison est mise en pratique tant sur le plan artistique qu'organisationnel. Leurs productions mettent en vedette des acteurs autochtones et de diverses cultures, ainsi que des acteurs handicapés. Dans le but de rendre le théâtre toujours plus accessible, ils invitent les nouveaux arrivants à participer et à assister aux pièces, et plusieurs d'entre elles ont été présentées dans des parcs et des piscines. Sum Theatre a reçu, en 2019-2020, une première subvention de base pluriannuelle du Conseil.

Le Conseil s'est engagé à soutenir toujours plus d'artistes et d'organismes dont les créations sont essentielles à notre développement. Les Canadiennes et les Canadiens ont d'ailleurs plus que jamais besoin du potentiel créatif de toutes les communautés.

ENGAGEMENT

NUMÉRIQUE

Nous accentuerons la qualité, la portée et le partage de l'art grâce au numérique, qui modifie nos rapports à l'art et à la culture et nos façons d'échanger les uns avec les autres et avec le monde. Les artistes et les organismes artistiques doivent être en mesure de trouver leur place dans un environnement en profonde mutation.

Renforcer les capacités numériques à l'aide du fonds Stratégie numérique

Le fonds Stratégie numérique aide les artistes, les groupes et les organismes artistiques canadiens à comprendre le numérique, à l'utiliser et à suivre les changements socioculturels qu'il génère. En plus des 341 projets financés au cours des deux dernières années, le concours de cette année a permis d'appuyer 141 nouveaux projets, pour un total de 15 M\$ en 2019-2020. Au total, ce sont 50,3 M\$ qui ont été accordés en vertu de cet engagement. Grâce à cet investissement, le fonds Stratégie numérique est en bonne voie d'accorder les 88,5 M\$ qu'il s'est engagé à verser d'ici 2020-2021 pour renforcer les capacités numériques du secteur artistique.

L'accélérateur de création : un nouveau débouché numérique

En collaboration avec CBC/Radio-Canada, le Conseil a lancé L'accélérateur de création, un nouvel outil catalyseur d'une valeur d'un million de dollars, qui vise à amplifier la création numérique au Canada. Cette initiative de financement offre aux artistes canadiens une occasion de développer un concept original et de créer un projet numérique qui pourrait être diffusé sur les plateformes de CBC/Radio-Canada.

Durant la première année de cette initiative, des demandes ont été reçues de partout au pays, dans toutes les disciplines artistiques, et le Conseil a appuyé 24 projets, provenant de 11 communautés.

Favoriser la collaboration numérique

En 2019, le Conseil a mené plusieurs séances d'information à propos de son fonds Stratégie numérique, suivies par des séances de réseautage informel. Au total, ces séances ont rassemblé environ 800 personnes, dont d'anciens bénéficiaires, des candidats potentiels et des membres de la communauté numérique, qui ont discuté de leurs perspectives partagées, buts communs et projets de collaboration possibles. Ces séances ont eu lieu dans 13 communautés du pays : Calgary, Charlottetown, Edmonton, Fredericton, Halifax, Montréal, North Bay, Ottawa, Regina, St. John's, Toronto, Vancouver et Winnipeg.

En octobre, le Conseil a organisé, en grande première, un **rassemblement de 38 bénéficiaires de subventions du fonds Stratégie numérique**

à Toronto. Cette initiative a donné la chance aux bénéficiaires de discuter de leurs expériences positives ou plus difficiles, et d'explorer les prochains besoins liés à la transformation numérique du secteur artistique.

De plus, le fonds Stratégie numérique a soutenu le **Sommet sur les arts, la culture et la transformation numérique** qui s'est déroulé en novembre 2019 au Banff Centre. À l'occasion du Sommet, 170 artistes, dirigeants culturels, technologues, chercheurs et décideurs canadiens et internationaux se sont réunis pendant trois jours afin de discuter des bouleversements qu'a engendrés le numérique dans le secteur artistique. C'était aussi une belle occasion pour le Conseil d'entendre parler de l'impact du fonds, ainsi que des besoins à venir pour développer la capacité numérique du secteur.



Molly Powers de Paradise, à Terre-Neuve-et-Labrador, jeune ambassadrice de 13 ans pour Digitally Lit, partage son amour de l'environnement et de la lecture en publiant des photos d'elle dans la nature avec les citations de son livre préféré en dessous. #inthistogether.

Demeurer à l'avant-garde du paysage numérique

L'engagement numérique du Conseil est de plus en plus pertinent dans le paysage artistique actuel du Canada. Le Conseil est à l'écoute des besoins et des attentes de la communauté artistique. Les différentes sessions d'information partout au Canada et les rencontres avec les bénéficiaires illustrent bien la volonté du Conseil de positionner le secteur culturel à l'avant-garde d'un univers numérique en constante évolution. Créé pour faire avancer cet engagement, le fonds Stratégie numérique a financé cette année plus d'une centaine de projets afin de stimuler la transformation numérique par l'entremise d'initiatives menées en partenariat.

RADARTS œuvre au développement d'un portail numérique de diffusion des arts de la scène professionnelle francophone dans les provinces de l'Ouest et des territoires du Nord, en Ontario français ainsi que dans les provinces atlantiques. L'organisme mène ce projet en partenariat avec Réseau Ontario et le Réseau des grands espaces. Situé à Tracadie-Sheila au Nouveau-Brunswick, RADARTS contribue à la diffusion des arts de la scène d'expression française au Canada depuis 19 ans.

Situé à Calgary, en Alberta, l'Indefinite Arts Centre, en collaboration avec une entreprise numérique en démarrage, va créer ArtStory, une plateforme de médias sociaux conçue pour présenter la pratique artistique et les œuvres d'artistes vivant avec des problèmes de développement et des handicaps physiques. ArtStory mise non seulement sur le

partage de l'art, mais aussi sur l'accessibilité. Elle donnera aux artistes l'occasion de communiquer leur propre histoire et de documenter leur parcours artistique. Plus encore, elle leur permettra aussi de présenter des œuvres qui pourront ensuite être partagées avec d'autres artistes, des galeries d'art et des organismes artistiques.

Situé à Halifax en Nouvelle-Écosse, Nimbus Publishing, poursuit une stratégie visant à améliorer l'expérience de lecture et à favoriser l'engagement des jeunes de 13 à 25 ans qui ont grandi avec le numérique. En partenariat avec des éditeurs locaux, des ambassadeurs de la jeunesse vont travailler à la création de blogues, de blogues vidéo, de GIF animés, de mêmes, de vidéos d'animation image par image, de montages photo et de bandes-annonces de films inspirés de livres publiés dans les provinces atlantiques du Canada. Nimbus Publishing souhaite assurer la viabilité à long terme des éditeurs de livres de la région et susciter l'intérêt des jeunes envers leur héritage social, numérique et culturel.

Grâce à ses investissements stratégiques, le Conseil est en voie de devenir incontournable en matière de financement numérique. Il est en mesure d'apporter un soutien aux artistes, aux groupes et aux organismes qui veulent innover dans un univers numérique en constante évolution tout en gardant un contact privilégié avec leurs publics.

ENGAGEMENT

AUTOCHTONES

Nous nous engageons à soutenir le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun. Le soutien global du Conseil à l'art, aux artistes et aux organismes artistiques autochtones a augmenté de 8,6 %, passant de 17,8 millions de dollars en 2018-2019 à 19,3 millions de dollars en 2019-2020. Nous avons donc dépassé notre objectif de tripler le soutien à la création autochtone et d'atteindre le montant de 18,9 millions de dollars d'ici 2020-2021.



Un cadre de reconnaissance des territoires

Durant la dernière année, le Conseil a mis au point un cadre de reconnaissance des territoires autochtones avec un groupe consultatif composé d'ainés et de gardiens du savoir algonquins, afin de reconnaître ce peuple comme gardien et défenseur traditionnel du bassin versant de la rivière des Outaouais et de ses affluents, territoire sur lequel les bureaux du Conseil sont situés. Ce cadre aidera le Conseil à formuler des reconnaissances du territoire lors de ses nombreux événements publics et dans ses publications, comme le présent rapport annuel. Le cadre s'inscrit dans l'engagement du Conseil à réaffirmer et à revitaliser sa relation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada.



Un rassemblement sans pareil pour les organismes autochtones

En novembre 2019, le programme Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada a organisé un rassemblement pour tous les organismes autochtones qui reçoivent une subvention de base. Ce rassemblement, qui s'est tenu à Ottawa, représentait une occasion unique pour ces organismes de mieux comprendre leurs aspirations et défis communs. Ainsi, ils pourront travailler en étroite collaboration afin de renforcer leur impact collectif sur les pratiques artistiques autochtones et sur l'écologie artistique en général, au Canada et ailleurs. C'était aussi une occasion pour le Conseil de prendre connaissance des possibilités de soutien à ces organismes, qui cherchent à former des leaders culturels autochtones, à leur offrir du mentorat, à mettre au point des formes de gouvernance centrées sur les Autochtones

et à établir des partenariats avec des organismes non autochtones, pour ne nommer que quelques sujets de discussion de cette rencontre.



Des artistes autochtones sur la scène internationale

Le Conseil a tenu un kiosque consacré à une délégation autochtone lors de l'exposition WOMEX (World Music Expo) de 2019, l'un des marchés internationaux les plus importants pour la musique du monde. En 2019, WOMEX a eu lieu à Tampere, en Finlande, et les membres de la délégation autochtone ont donné des prestations promotionnelles, participé à une table ronde et tissé des liens importants pour favoriser la collaboration et les échanges avec un réseau mondial d'artistes autochtones. La délégation autochtone comprenait les artistes suivants : ShoShona Kish, Raven Kanatakta, Leela Gilday, Matt Maw et Amanda Rheume.



Nakkita Trimble, de la Nation nisga'a, en Colombie-Britannique, réalisant un tatouage à l'aiguille.

Dépasser notre objectif ambitieux pour le financement des arts autochtones

Au cours de la dernière année, le Conseil des arts a dépassé son objectif de tripler le soutien à la création autochtone d'ici 2021. Pour ce faire, le Conseil a appuyé une vaste diversité d'artistes et d'organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations de toutes les régions du Canada. Le Conseil a aussi aidé, durant l'année, plusieurs délégations autochtones à participer à des rassemblements artistiques et culturels dans le monde entier.

Le musicien innu Shauit, de Malitotnam, au Québec, a participé à un échange interculturel avec le groupe de musique marocaine Wachmn'hit. Comme point commun, ces artistes jouent du reggae, un genre musical qui ne vient ni du Québec ni du Maroc. Grâce à cet échange, qui s'est déroulé en alternance au Maroc et au Québec, les musiciens ont pu tenir des ateliers et des tables rondes afin d'échanger sur leurs perspectives respectives en tant que peuples autochtones, et ils ont collaboré à des projets musicaux présentés lors de concerts dans les deux communautés. À la base de cet échange se trouvait le désir de souligner l'importance des langues autochtones dans un contexte interculturel, surtout en cette Année internationale des langues autochtones, déclarée par les Nations Unies.

De la Nation siksika à la Palestine, en passant par le pays de Galles, les racines familiales de Dwight Farahat sont diversifiées. L'an dernier, il a entrepris le projet d'organiser un « cypher » hebdomadaire, à savoir un rassemblement circulaire de rappeurs-improvisateurs, avec des jeunes incarcérés et non incarcérés de la région de Calgary. C'était l'occasion, pour les jeunes rappeurs, de développer une confiance en leurs capacités, de réseauter avec d'autres artistes, et d'être conscients de l'importance de chaque participant dans le cercle. Les rassemblements étaient

tenus dans un esprit d'entraide, pour que les participants se sentent moins seuls face à l'adversité. Grâce à un environnement sécuritaire et accueillant, chacun pouvait raconter des histoires et des sentiments qu'ils hésiteraient à aborder dans d'autres circonstances. Dwight Farahat comprend bien l'importance de ces séances. Il indique que « ces occasions de partager aident les gens à ne pas se sentir seuls au monde ». Dans le cadre de son travail, il a aidé les participants à composer un album de rap, à préparer un numéro pour une performance et à créer un vidéoclip.

Nakkita Trimble travaille à la relance des potlatchs de tatouage pour son peuple, la Nation nisga'a, en Colombie-Britannique. Au cours des trois prochaines années, l'artiste espère réaliser à l'aiguille 80 tatouages d'emblèmes des différentes Maisons. Ces emblèmes sont transmis de façon matrilineaire, avec l'approbation des matriarches, des cheffes et des aînées. Ces tatouages demandent dix heures de travail chacun. En entreprenant cette tâche, Nakkita Trimble cherche à rapprocher les jeunes et les aînés, pour préserver les savoirs culturels et renforcer la communauté, le clan et les liens de la Nation. L'artiste travaille avec la cinéaste Priyanka Desai, qui souhaite documenter ce projet dans un film qui pourra être montré à toutes les générations de la Nation nisga'a, ainsi qu'à l'ensemble de la population du Canada.

Ces bénéficiaires de subventions représentent quelques exemples des nombreux artistes et organismes autochtones financés par le Conseil dans le cadre de son engagement à soutenir une relation renouvelée entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones, pour l'émergence d'un avenir commun.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL

Nous allons accroître le rayonnement des artistes et des organismes artistiques canadiens à l'international en leur donnant l'occasion de présenter le meilleur de l'art d'ici à un public mondial. Avec l'aide de partenaires canadiens et étrangers, nous renforcerons la présence artistique du Canada dans le monde et nous appuierons les efforts d'autres organismes publics de soutien aux artistes canadiens à l'étranger. Nous favoriserons également la réciprocité en accueillant des artistes étrangers au Canada, et en soutenant des coproductions et des résidences artistiques bilatérales et multilatérales. Le Conseil a augmenté de 25,5 % le financement global accordé aux activités internationales : il est passé de 26,6 millions de dollars en 2018-2019 à 33,3 millions en 2019-2020. Ainsi, nous avons dépassé notre objectif, qui visait à doubler notre soutien aux activités internationales et à atteindre le montant de 20 millions de dollars d'ici 2020-2021.

Solidifier les relations internationales et créer des débouchés pour les artistes canadiens

En juin 2019, Simon Brault, le directeur et chef de la direction du Conseil des arts, accompagné de directeurs du ministère du Patrimoine canadien et de cadres d'autres organismes du portefeuille, s'est rendu à Buenos Aires pour rencontrer des artistes, des leaders de la culture et des décideurs politiques lors du Sommet des Amériques sur la culture, une rencontre entre ministres de la Culture, au Southern Common Market (Mercosur) et à l'Argentine Creative Industries Market (MICA). Les rencontres tenues à cette occasion ont permis au

Conseil de prendre part à des partenariats mondiaux qui permettront aux artistes du Canada de rayonner sur la scène internationale.

Grâce au rayonnement international du Conseil, le Canada a été sélectionné comme pays invité d'honneur au Festival Internacional Cervantino 2019, qui s'est tenu à Guanajuato, au Mexique, en octobre 2019. Par l'entremise du programme du festival, le Conseil a su mettre en évidence la diversité de la création du Canada auprès des publics étrangers, en présentant 17 spectacles d'artistes de partout au pays, qui soulignaient la présence autochtone, la diversité linguistique et culturelle, et la collaboration artistique internationale.

Durant les mois précédant la Foire du livre de Francfort de 2020, le Conseil a appuyé 174 projets d'artistes, d'éditeurs et de compagnies de toutes les disciplines artistiques afin de les aider à présenter leurs œuvres partout en Allemagne. Ce soutien a été fourni grâce à des ententes officielles avec Affaires mondiales Canada et Patrimoine canadien. Le Canada devait être l'invité d'honneur de la Foire, avant que la pandémie de COVID-19 ne survienne.

Au cours de la dernière année, le Conseil a aussi été un participant actif de la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (IFACCA), réseau mondial des conseils des arts et des

ministères de la Culture qui compte des organismes membres dans plus de 70 pays. En 2019-2020, le directeur et chef de la direction du Conseil a conclu la première année de son mandat à titre de président du conseil d'administration de l'IFACCA. À ce titre, il a défendu le rôle important des discussions transnationales et de la collaboration pour créer des occasions favorables pour les artistes, afin d'inspirer une compréhension mutuelle et une solidarité entre les citoyens du monde.



L'artiste du cirque Ess Hödlmoser, de Toronto, perfectionnant sa technique de « zubnik » en Mongolie avec son entraîneur M. Usukhuu.

Échanger avec les artistes du monde

Le Conseil des arts du Canada soutient la présence des artistes à l'étranger et appuie les échanges culturels à l'international. Ses initiatives misent sur le rayonnement de voix et de pratiques artistiques et sur une forte présence d'artistes autochtones. Le Canada et ses artistes sont plus que jamais reconnus partout dans le monde. Ces échanges entre nations et cultures sont primordiaux pour créer des liens et de nouveaux espaces de discussion.

L'artiste du cirque Ess Hödlmoser, de Toronto, en Ontario, a reçu une subvention pour perfectionner ses techniques de contorsion mongole avec des entraîneurs de haut niveau. La formation, donnée à Oulan-Bator, en Mongolie, portait notamment sur les techniques de tir à l'arc avec les pieds et le « zubnik » qui consiste à se suspendre de tout son poids par la bouche en mordant un morceau de cuir. Ess Hödlmoser a documenté toute sa formation et l'a publiée sur son site web afin de rendre son apprentissage accessible à d'autres artistes. Le projet a été rendu possible grâce à une subvention de la composante Perfectionnement professionnel des artistes du programme Explorer et créer.

En octobre 2019, le Canada était l'invité d'honneur du Festival Internacional Cervantino, à Guanajuato, au Mexique. A Tribe Called Red, le Royal Winnipeg Ballet, Elisapie Isaac, The Fretless, l'Orchestre symphonique de Montréal, Quatuor Bozzini, Shawn Jobin, Théâtre Motus, les Dancers of

Damelahamid, ILL-ABILITIES Crew, Peggy Baker Dance Projects, Kaia Kater, Snotty Nose Rez Kids, Nomadic Massive, Music Picnic/Macau Experimental Theatre, Buddies in Bad Times Theatre et 2b theatre company ont ravi la foule. La Maison du Canada a offert à plus de 1 000 visiteurs par jour des activités culturelles et éducatives telles que des expériences interactives, des expositions d'œuvres d'art ainsi que des projections cinématographiques. Cette initiative a été menée en partenariat avec Affaires mondiales Canada et l'ambassade du Canada au Mexique.

L'organisme Diasporas Music situé à Caraquet au Nouveau-Brunswick se consacre à la représentation et la promotion d'artistes du Canada issus de la diversité culturelle. En février et mars 2019, il a participé à trois conférences au Maroc, en Italie et en Guyane dans le but d'identifier de nouveaux circuits et de nouveaux partenaires. De plus, lors du Marché des Arts du Spectacle qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en mars 2020, l'organisme a représenté deux artistes de la région de Montréal, Wesli et ILAM, qui y étaient en vedette. Diasporas Music a reçu une subvention du programme Rayonner à l'international.

Le soutien du Conseil permet à des groupes, des organismes et des artistes d'accroître leur présence sur les scènes du monde. Les liens et les échanges internationaux permettent de bâtir des réseaux durables.

ENGAGEMENT

UN SOUCI CONSTANT D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

En plus des quatre engagements énoncés dans le Plan stratégique, le Conseil des arts du Canada continuera de renforcer son engagement de longue date envers l'équité et l'inclusion, y compris pour les artistes et les publics émergents.

Élaborer une stratégie pour l'art à part entière

En 2019, le Conseil a lancé *L'art à part entière II : stratégie sur l'expression et l'engagement des personnes sourdes ou handicapées*, qui poursuivait sur la lancée de la première stratégie *L'art à part entière*, publiée en 2012. Cette stratégie explique l'approche du Conseil en matière de soutien au secteur artistique des personnes sourdes ou handicapées, dans le contexte du plan stratégique 2016-2021 et de ses programmes de subventions. Elle vise à enrichir l'impact du Conseil sur le secteur artistique des personnes sourdes ou

handicapées en soutenant leur expression et leur engagement. On peut consulter la stratégie sur la page web du Conseil consacrée à l'équité.

Lever les obstacles

Depuis de nombreuses années, le Conseil fournit une aide aux personnes qui ont besoin de soutien lorsqu'elles présentent une demande à ses programmes. Cette année, le Conseil a mis à jour sa politique d'aide à la présentation des demandes pour y inclure les artistes plus âgés et les artistes autochtones qui font face à des obstacles majeurs sur le plan de la langue, de la

situation géographique ou de la culture au moment d'accéder aux programmes du Conseil.

Certains artistes autochtones – des locuteurs de l'inuktitut et des aînés, en particulier – sont confrontés à des barrières linguistiques, culturelles et technologiques lorsqu'ils souhaitent présenter une demande en ligne pour une subvention du Conseil. Avec les changements apportés à sa politique, le Conseil fournit maintenant du soutien aux personnes qui :

- aident un artiste à rédiger et à présenter une demande de subvention (par l'entremise du portail ou hors ligne);
- transcrivent une demande de subvention présentée oralement;

- traduisent une demande de subvention d'une langue autochtone vers l'anglais ou le français.

Certains artistes plus âgés éprouvent aussi des difficultés lors qu'ils présentent des demandes de subvention, en raison de pertes de mobilité, de vision, d'ouïe ou de mémoire, ou d'une moins bonne connaissance de l'informatique. L'aide à la présentation de demandes leur permettra d'embaucher un fournisseur de services qui leur créera un compte dans le portail et qui gèrera toutes les étapes de la présentation et de l'administration des demandes de subvention.

L'équité et l'inclusion dans les programmes de subvention et les fonds stratégiques

En 2019-2020, le Conseil a remis les montants suivants aux groupes désignés prioritaires⁵ :

	Nombre de bénéficiaires	Sommes accordées (en milliers de \$)
Artistes autochtones	450	19 239 \$
Diverses cultures	1 073	33 265 \$
Personnes sourdes ou handicapées	331	9 673 \$
Communauté de langue officielle en situation minoritaire, anglophone ⁶	401	13 979 \$
Communauté de langue officielle en situation minoritaire, francophone ⁶	236	8 946 \$

⁵ Ces données sont fondées uniquement sur les renseignements fournis par des bénéficiaires dans les formulaires d'auto-identification ou le portail de subventions en ligne du Conseil.

⁶ Les données permettant de calculer le soutien aux artistes, groupes et organismes artistiques œuvrant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas été recueillies de la même façon que celles sur les trois autres groupes désignés comme prioritaires. La comparaison entre ces groupes n'est donc pas nécessairement conseillée.



Tanya Evanson en prestation au festival Aké Arts & Book, à Lagos, au Nigeria, en 2019.

Refléter la créativité de toutes les communautés

Le Conseil des arts du Canada est résolu à poursuivre son engagement de longue date envers l'équité, l'inclusion et les langues officielles, et à créer des possibilités pour la jeunesse. Ainsi, ses programmes de financement sont conçus pour offrir une flexibilité et une inclusion accrues. Il en résulte que les bénéficiaires de subventions reflètent les multiples communautés du Canada – y compris les artistes de diverses cultures, sourds, handicapés ou qui appartiennent à une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Brandon Wint, d'Edmonton, est en train d'écrire douze poèmes originaux qu'il combinera à des compositions chorales de Jane Berry et de Rebecca Parsons, dans une œuvre intitulée *Blood, Breath and Other Miracles*. Le travail de Brandon Wint est souvent associé à la tradition poétique orale, et ce projet représente pour lui une occasion unique d'écrire pour une diversité de voix dans la tradition de la musique chorale. Le poète indique que ce projet est : « une occasion rare et bienvenue de mettre à l'avant-plan ma vision du monde en tant qu'écrivain noir, handicapé et canado-caribéen, au sein de la musique classique chorale, qui historiquement, reste considérée, au Canada et ailleurs, comme une tradition européenne ».

Tanya Evanson, de Montréal, est une artiste de la création parlée afro-canadienne, dont l'œuvre aborde souvent le passé,

et en particulier, les histoires des Noirs, des femmes et des familles, pour mieux comprendre le présent. Dans son projet actuel, *Sun Solo / Ending Earth*, elle se tourne plutôt vers l'avenir. Elle est en train de créer une performance multimédia de longue durée à propos du vieillissement et de l'Anthropocène, à travers un prisme afrofuturiste.

Yilin Wang, de Vancouver, travaille sur un recueil de nouvelles qui réinventent des contes folkloriques chinois en mettant l'accent sur des femmes chinoises marginalisées, des héros de genre queer, des hors-la-loi et d'autres personnages a priori défavorisés qui vivent en marge de la société. Yilin Wang s'inspire de ses propres expériences à titre de personne asexuelle, non conforme dans le genre et d'origine sino-canadienne, pour inscrire ces histoires traditionnelles dans le contexte contemporain de la migration chinoise. Ce faisant, Yilin Wang cherche à remettre en question les normes traditionnelles chinoises entourant les genres, le regard masculin et les opinions orientalistes sur les femmes.

En subventionnant des artistes et des organismes artistiques qui reflètent l'ensemble des gens qui vivent au Canada, le Conseil vise à bâtir un milieu artistique qui témoigne de la pleine diversité de la population du pays, qui, en retour, pourra s'y épanouir.

LA BANQUE D'ART TISSE DES LIENS, AU CANADA ET AILLEURS

La Banque d'art du Conseil des arts du Canada est la plus grande collection d'art contemporain canadien au monde. Sa vocation première consiste à louer les œuvres à des organismes, afin de contribuer en continu à la visibilité de l'art canadien et de permettre au plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens d'en profiter. La Banque d'art prête aussi des œuvres à des musées et galeries d'art, contribue à des expositions et participe à d'autres activités de rayonnement.

ÂJAGEMÔ, L'ESPACE D'EXPOSITION DU CONSEIL

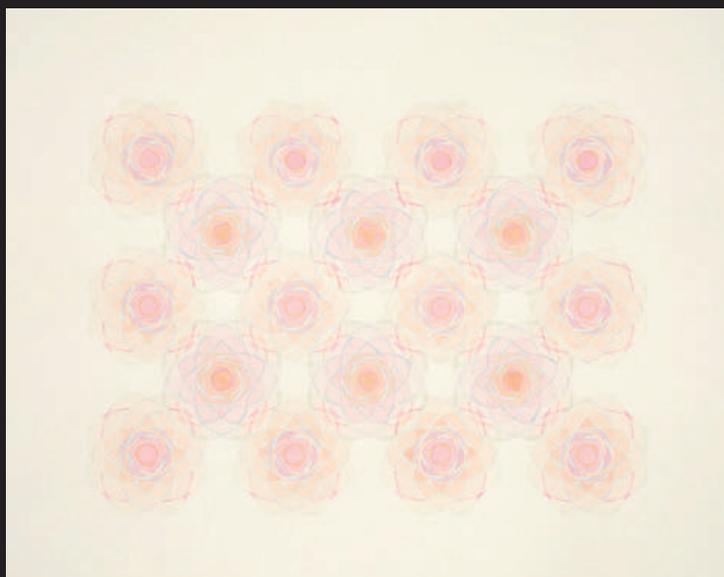
La Banque d'art a continué de collaborer avec ses partenaires pour mettre en vedette des œuvres de sa collection dans l'espace d'exposition public Âjagemô, qui se trouve dans les bureaux du Conseil, au centre-ville d'Ottawa. Cette année, la Banque d'art a procédé à l'installation d'*Éveil*, une exposition qui présente plusieurs œuvres de la collection et qui met l'accent sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette exposition a tout d'abord été présentée dans les locaux de la lieutenant-gouverneure de l'Ontario, à Toronto, avant de voyager à New York, à Genève et à Bonn, dans le réseau international des Nations Unies. Cette tournée internationale a contribué aux

efforts déployés par le Conseil pour donner une plus grande place aux artistes dans les conversations internationales sur les défis de la communauté mondiale, et sur le développement de stratégies communes pour un avenir meilleur.

La Banque d'art s'est aussi associée à la Fondation Students on Ice (SOI) pour présenter *Passages communicants*, une exposition d'œuvres d'artistes en arts visuels qui ont participé à l'expédition nautique Canada C3, organisée par SOI afin de souligner les 150 ans du Canada. L'expédition a permis d'explorer les liens entre Autochtones et non-Autochtones, ainsi que les changements climatiques.



Charley Young, *Force Fold III*, 2019, graphite et crayon aquarelle blanc sur film de polyester.
Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada



SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La galerie d'art de l'ambassade du Canada à Washington D.C. a présenté *Une nouvelle lumière : les femmes artistes canadiennes*, une exposition qui mettait en valeur plusieurs œuvres de la collection de la Banque d'art. On y trouvait notamment les œuvres *Untitled* (1985) de Dianne de Corby's, *A Murder of Crows* (1987) de Vicky Marshall, *Jin* (2010) de Meryl McMaster, *Rising* (2000) d'Alice Park-Spurr, *Strawberry Dreams*, *Strawberry Nightmares* (1975) de Milly Ristvedt et *Mother and Child* (1994) de Mary Yuusipik Singaqtî.

UNE COLLECTION QUI S'AGRANDIT

Cette année, la Banque d'art a acquis quatre nouvelles œuvres de femmes artistes : *Tetrahedron (Tentacles and Globes)* de Shuvinai Ashoona (Nunavut), *Kaleidoscopic Spirograph Still Variation #8* de Robbin Deyo (Québec), *Bandages* de Winnie Truong (Ontario) et *Force Fold III* de Charley Young (Nouvelle-Écosse). Les trois dernières artistes n'étaient pas encore représentées dans la collection de la Banque d'art.



Robbin Deyo, *Kaleidoscopic Spirograph Still Variation #8*, 2018, aquarelle sur papier. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada

Shuvinai Ashoona, *Tetrahedron (Tentacles and Globes)*, 2017, crayons de couleur et encre. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada

Winnie Truong, *Bandages*, 2018, crayons de couleur, craie de pastel et collage de papier découpé. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada

COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

SES ENGAGEMENTS

Porteuse des valeurs de l'UNESCO au Canada, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) mobilise ses vastes réseaux, ses membres et ses nombreux partenaires pour susciter des discussions et des réflexions novatrices sur les grands enjeux de société liés aux priorités de l'UNESCO. La Commission mobilise aussi ses partenaires pour avancer des dossiers prioritaires et critiques sur les sciences ouvertes, l'égalité des genres, la réconciliation, la culture et les langues autochtones et l'engagement des jeunes. Sur le terrain, la pertinence renouvelée de la présence simultanée du Conseil des arts du Canada et de la Commission ainsi que leurs activités et initiatives souvent convergentes apportent une réelle contribution à un avenir de paix, d'équité et de développement durable au Canada et à l'échelle internationale. La CCUNESCO relève du Conseil des arts.

Poursuivre des objectifs de développement durable avec des réseaux forts

L'impact de la Commission se ressent principalement par ses réseaux. C'est pourquoi elle les appuie dans leur développement et leurs actions. Ce soutien porte ses fruits, puisque les réseaux de la Commission continuent de grandir et ils sont de mieux en mieux outillés pour intervenir dans leurs milieux. Parmi ces réseaux, trois d'entre eux ont accru leur portée au cours de la dernière année.

- La Coalition des municipalités inclusives a accueilli 13 nouveaux membres de partout au pays. Ainsi 80 municipalités se sont ajoutées à la Coalition dont Chestermere et Fort Saskatchewan en Alberta ainsi que Niagara et Peterborough en Ontario. La CCUNESCO a soutenu trois publications sur des thèmes prioritaires :

[l'inclusion des personnes LGBTQ2+, la réconciliation avec les peuples autochtones et l'accueil de nouveaux arrivants et des réfugiés](#). La Coalition vise à bâtir des sociétés plus ouvertes et résolument engagées à éliminer le racisme et la discrimination.

- Le Réseau des écoles de l'UNESCO, pour la première fois de son histoire, a fait son entrée au Yukon grâce à ses nouveaux liens avec l'école secondaire F. H. Collins de Whitehorse et l'école communautaire Ghùch Tlà de Carcross. Le Réseau des écoles [joue un rôle critique pour faire avancer des priorités comme l'éducation au développement durable et la réconciliation](#).
- [Le Réseau des chaires UNESCO](#) a accueilli cinq nouvelles chaires UNESCO en 2019-2020, dont une première chaire francophone, en Alberta. Le Canada en compte désormais 28. Le Réseau des chaires a pour but d'optimiser la collaboration interuniversitaire.

Partager les connaissances pour relever nos défis communs

Les gouvernements et l'UNESCO font face à des enjeux sociétaux qui nécessitent des actions de grande envergure, notamment les changements climatiques, les pandémies, la diversité culturelle, la biodiversité et la croissance des inégalités sociales. La Commission joue un rôle essentiel pour mobiliser le riche bagage de connaissances de ses réseaux. Elle peut ainsi faire la lumière sur les grands défis de notre époque et trouver des solutions et des stratégies pour les surmonter.

En 2019-2020, la Commission a publié près de 40 documents sur des sujets d'intérêt pour les décideurs, les organisations, le milieu universitaire, les jeunes et le grand public : documents de réflexion, billets de blogue, trousseaux d'outils et ressources.

- La Commission a collaboré avec l'Institut canadien à l'occasion d'un [numéro spécial](#)

[de la revue Diversité canadienne](#) qui rassemble une douzaine d'articles de leaders de la communauté noire sur les thèmes de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine : la reconnaissance, la justice et le développement.

- Plusieurs partenaires de la Commission, dont son Groupe consultatif jeunesse, ont pris part à la rédaction d'une [publication offrant un modèle pour avancer l'engagement des jeunes et le dialogue intergénérationnel](#).
- À l'occasion de l'Année internationale des langues autochtones, la Commission a publié le rapport de recherche [À cœur ouvert - La radio autochtone au Canada](#), qui brosse un portrait de la radiodiffusion autochtone au pays et souligne son rôle dans la revitalisation des langues et des cultures autochtones. Il s'agit de la seule étude publiée dans le monde sur la question dans le contexte de l'Année internationale des langues autochtones.

Membres du Groupe
consultatif jeunesse
2019-2021 de la CCUNESCO.



Se mobiliser en ligne

Avec l'aide de nombreux partenaires, la Commission utilise le potentiel des médias numériques afin d'atteindre le plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens possible, en particulier les jeunes.

- Le projet [Décode Les Algorithmes](#), une initiative de Kids Code Jeunesse et de la CCUNESCO, donne aux enfants et aux jeunes des informations sur les algorithmes – de leur impact sur nos expériences numériques jusqu'à leur influence sur nos vies et la découvrabilité des contenus.

- Le site web de la Commission a désormais une section consacrée au [Registre de la Mémoire du monde du Canada](#). Ce dernier met en valeur des collections du patrimoine documentaire qui témoignent de moments marquants de notre histoire et de la diversité de notre patrimoine, dont les archives du Centre national pour la vérité et la réconciliation.



Couverture de l'édition spéciale de *Diversité canadienne*, *Faire face au changement : le Canada et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine* présentant l'illustration *La femme et le pagne*, de Yasmeen Souffrant.

Des stratégies pour contrer les changements climatiques

Le 25 octobre 2019, en collaboration avec le Conseil des arts du Canada, la CCUNESCO a tenu une [table ronde sur la culture et les objectifs de développement durable](#) des Nations Unies. Les intervenants, issus du gouvernement et de la société civile, ont discuté entre autres des stratégies à adopter pour mobiliser le milieu culturel, y compris dans le but de promouvoir les principes de la durabilité et de lutter contre les changements climatiques.

APERÇU FINANCIER

POINTS SAILLANTS

L'année 2019-2020 marquait la quatrième année du doublement progressif du budget du Conseil, initialement annoncé dans le budget fédéral de 2016. Cumulativement, 91,3 % des 370 millions de dollars reçus à ce jour sous forme de nouveaux fonds ont été injectés directement dans le secteur des arts.

L'écllosion de la pandémie de COVID-19 à la mi-mars 2020 a entraîné l'imposition de restrictions de voyages et l'implantation de mesures de distanciation physique à l'échelle du pays. Néanmoins, le Conseil a été en mesure de maintenir son niveau de prestation de programmes et de moduler ses opérations grâce aux investissements réalisés au cours des dernières années en vue de moderniser ses infrastructures technologiques et ses systèmes.

Le 1er juin 2020, le Conseil a reçu 55 millions de dollars du ministère du Patrimoine canadien pour assurer la création d'un Fonds d'urgence relatif à la COVID-19, qui lui permettra de distribuer de l'aide d'urgence aux organismes recevant des subventions de base ou des subventions de projet.

En outre, le Conseil a reçu en février 2020 un legs de 800 000 \$ de la part de la succession de Mme Sheila K. Pierce afin de soutenir la Banque d'instruments de musique et les projets du monde de l'opéra.

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Total des revenus et des crédits parlementaires	341 460 \$	358 761 \$	308 949 \$
Total des charges	341 451	339 683	308 248
Excédent des activités	9 \$	19 078 \$	701 \$

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, le Conseil fait état d'un excédent des activités de 19,1 millions de dollars. L'excédent actuel est principalement attribuable à un écart positif de 11,5 millions de dollars entre les revenus nets de placement réalisés et le montant budgété, aux économies de 2,4 millions de dollars des charges de prestation des programmes de transfert et au report de subventions de 5,5 millions de dollars engagées pour le fonds Stratégie numérique jusqu'en 2020-2021.

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Subventions et contributions	267 918 \$	272 389 \$	246 558 \$
Programme du droit de prêt public	14 688	14 784	12 288
Prix et bourses	2 901	2 755	2 997
	285 507 \$	289 928 \$	261 843 \$

Les charges concernant les subventions, les paiements aux auteurs et les prix s'élèvent à 289,9 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 et sont supérieures au budget approuvé et aux charges connexes de l'exercice précédent. Au total, 32,5 millions de dollars, soit 92,9 % des 35 millions de dollars octroyés par le gouvernement en guise de financement supplémentaire, ont été ajoutés au budget consacré aux subventions. Ce financement a été alloué aux programmes du Conseil d'après les engagements formulés dans le Plan stratégique 2016-2021. Le Conseil a également reçu des contributions de la part d'Affaires mondiales Canada et du ministère de Patrimoine canadien pour soutenir divers projets prévus en 2019-2020, comme la Foire du livre de Francfort 2020 et le Festival International Cervantino. Ces fonds supplémentaires alloués aux subventions ont été en partie compensés par un report de 5,5 millions de dollars pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives en 2020-2021 relatives au fonds Stratégie numérique.

Dans le cadre de son engagement stratégique d'augmenter le soutien direct versé aux artistes, le Conseil a augmenté de 2,5 millions de dollars

les paiements versés aux auteurs par l'entremise du Programme du droit de prêt public, pour un total de 14,8 millions de dollars cette année. Le Conseil a aussi affecté 2,8 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada.

Les coûts de prestation des programmes de transfert, représentant 6,8 % du total des charges, se chiffraient à 23,2 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020. Les 2,4 millions de dollars de moins que la somme budgétée étaient principalement attribuables aux économies de 2 millions de dollars sur le plan des salaires et des avantages sociaux. L'augmentation globale de 1,9 million de dollars des coûts de prestation des programmes de transfert, par rapport à l'exercice précédent, est principalement associée aux coûts des évaluations par les pairs en raison de la hausse du nombre de demandes.

Les charges d'administration générales, représentant 6,1 % du total des charges, se chiffraient à 20,7 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020. L'augmentation de 1,2 million de dollars comparativement à l'exercice précédent est principalement attribuable aux salaires, aux avantages sociaux et aux honoraires professionnels qui ont été versés aux fins de la mise en œuvre de la feuille de route du virage numérique du Conseil, une initiative ayant pour but de moderniser les systèmes et les infrastructures de l'organisme.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2020	Réel 2019
Total des actifs financiers	416 171 \$	445 447 \$
Total des passifs	124 395	139 799
Actifs financiers nets	291 776	305 648
Actifs non financiers	31 660	29 473
Excédent accumulé	323 436 \$	335 121 \$

En 2019-2020, la dotation du Conseil et les fonds spéciaux, d'une part, et le fonds Killam, d'autre part, ont produit respectivement des rendements annuels de -1,7 % (6,6 % en 2018-2019) et de -1,7 % (6,7 % en 2018-2019). Le portefeuille affichait un bon rendement jusqu'à l'écllosion de COVID-19, après laquelle les rendements ont chuté de -9,2 % pour la dotation du Conseil et les fonds spéciaux et de -9,1 % pour le fonds Killam, seulement dans le dernier trimestre (T4 2019-2020). Par rapport à l'exercice précédent, les placements de portefeuille ont diminués de 19,9 millions de dollars avec une juste valeur de 391,2 millions de dollars au 31 mars 2020.

Malgré la baisse enregistrée à la fin de l'année, le portefeuille affichait un excédent de 11,5 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés par rapport au montant de 12,2 millions de dollars inscrit au budget. Conformément à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil, le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés est calculé en utilisant un taux de dépenses prescrit de 3,5 % fois la valeur moyenne du marché du portefeuille des trois années précédentes. Selon la politique de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété doit, au minimum, être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Ainsi, pour cet exercice, 13 millions de dollars ont été transférés de l'excédent accumulé des activités à la réserve de l'excédent de revenus de placements.

En 2019-2020, le Conseil a mis à jour son profil de risque, présenté au conseil d'administration en janvier 2020, en tenant compte des changements dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procédé à une réévaluation des risques et à des mises à jour touchant les risques potentiels pour le Conseil de même que les stratégies d'atténuation. Ce profil de risque sert d'élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle ainsi que dans la hiérarchisation des plans d'action de la direction.

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au 31 mars 2020, le total des actifs financiers s'établissait à 416,2 millions de dollars, soit une diminution de 29,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers incluent les placements de portefeuille ainsi que la trésorerie et les débiteurs.

La diminution de 9,6 millions de dollars dans la trésorerie s'explique par une diminution de 10 millions de dollars des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer.

Dans le monde entier, les marchés financiers ont réagi aux retombées économiques actuelles et potentielles de la COVID-19 ainsi que des cours du pétrole. Les marchés mondiaux constatent ainsi une diminution des valeurs et une forte volatilité. Par conséquent, la juste valeur des placements de portefeuille du Conseil a également connu une diminution. Au 31 mars 2020, la juste valeur des placements du Conseil s'établissait à 391,2 millions de dollars, soit une diminution de 19,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

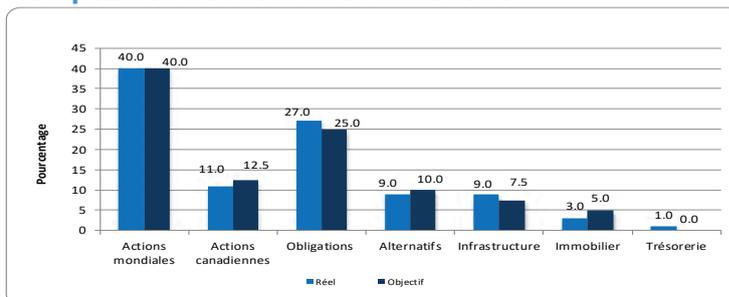
Le Conseil investit dans des parts de fonds communs et un fonds distinct qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements du Conseil sont orientés en vertu de l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement et de l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement qui sont tous les deux approuvés par le conseil d'administration. Les objectifs du portefeuille consistent à produire des rendements réels sur 10 ans de 4,5 % en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations pour des raisons précises par les donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur des placements de portefeuille au moment où la contribution est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants possédant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Deux membres du conseil d'administration du Conseil siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des ajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses, le taux étant actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois dernières années. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements évalue l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce à des mises à jour effectuées régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif pour le portefeuille.

Composition de l'actif au 31 mars 2020

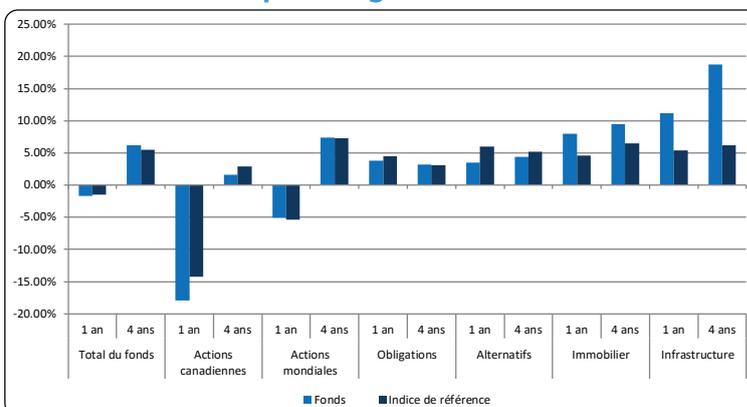


Le comité de placements et la haute direction suivent de près le niveau de risque au sein du portefeuille. L'écart standard sur 10 ans était de 6,2 % au 31 mars 2020, par rapport à 5,2 % pour l'écart de référence.

Les objectifs pour chaque catégorie d'actifs sont établis d'après une étude frontalière menée avec succès en 2017 dans le but d'assurer l'atteinte de l'objectif à long terme visant à produire des rendements réels de 4,5 % sur 10 ans. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, de la forte volatilité du marché et de la stagnation des taux d'intérêt, le comité de placements a amorcé des discussions lors de sa réunion de mai 2020 afin de passer en revue cette étude ainsi que les hypothèses formulées dans l'optique de déterminer si la composition de l'actif doit être rajustée.

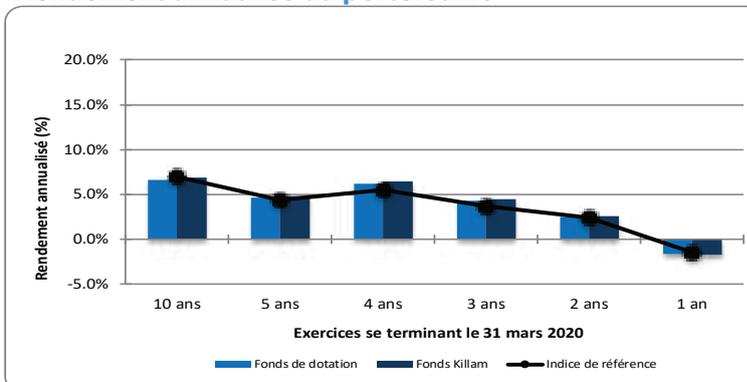
Le tableau suivant présente le rendement des différentes catégories d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2020. La chute des rendements sur un an au T1 2020-2021 est attribuable aux retombées de la COVID-19. En raison des incertitudes qui règnent au sein de l'économie et des marchés, à la date des états financiers, le Conseil n'est pas en mesure d'estimer facilement l'incidence de la juste valeur sur les placements de portefeuille qu'il a réalisés après le 31 mars 2020.

Rendement annuel par catégorie d'actifs



Le tableau suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation et des fonds spéciaux, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l'indice de référence. Il montre que la diversification du portefeuille a contribué à maintenir les résultats au-dessus de l'objectif à long terme de 4,5 % sur 10 ans.

Rendement annualisé du portefeuille



Passifs

Au 31 mars 2020, le total des passifs s'établissaient à 124,4 millions de dollars, soit une diminution de 15,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Passifs		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	58 070 \$	68 081 \$
Créditeurs et charges à payer	5 128	5 072
Revenus reportés	6 604	7 043
Avantages sociaux futurs	4 340	3 867
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe	50 253	55 736
Total des passifs	124 395 \$	139 799 \$

La principale baisse est due à la diminution de 10 millions de dollars pour les subventions, paiements aux auteurs et prix à payer par rapport à l'exercice 2018-2019, ce qui est directement lié à un calendrier de paiements plus régulier en ce qui concerne les demandes de subvention soumises dans le cadre des programmes de subvention.

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe ont également diminué de 5,5 millions de dollars. Cette diminution est attribuable à une baisse de la valeur marchande du portefeuille, dont une partie est grevée d'affectations d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placement grevés d'affectations d'origine externe et de gains accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit rester intact, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

Les autres passifs sont les suivants :

- les créditeurs et les charges à payer qui représentent les paiements non versés à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, ainsi que des passifs salariaux engagés au 31 mars 2020;
- les revenus reportés, y compris un legs de 800 000 \$ de la part de la succession de Mme Sheila K. Piercey et les nouveaux avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, Ottawa, qui seront amortis au cours de la période de location de 20 ans;
- les avantages sociaux futurs du personnel qui correspondent à des indemnités de départ et à des prestations postérieures à l'emploi de certains employés et retraités du Conseil.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent les logiciels informatiques, le matériel de bureau et le matériel informatique, les améliorations locatives ainsi que les travaux en cours relativement à l'élaboration du nouveau système de gestion de l'information. L'augmentation nette de 1,7 million de dollars comparativement à l'exercice précédent est surtout attribuable à un investissement de 3,3 millions de dollars dans la feuille de route du virage numérique du Conseil visant la modernisation des infrastructures technologiques et des systèmes de l'organisme, ce montant étant compensé par un amortissement de 1,7 million de dollars.

La Banque d'art du Conseil possède la plus vaste collection d'art contemporain canadien dans le monde, soit 17 170 œuvres. Elle offre également des œuvres d'art en location à des sociétés des secteurs public et privé. La collection courante de la Banque d'art est capitalisée au coût de 19,5 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2020. La valeur estimée totale de la collection s'élève à 71,7 millions de dollars au 31 mars 2020.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 24 instruments à cordes et un archet de violoncelle de qualité ayant une grande valeur historique, prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de 1 000 \$, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. Au 31 mars 2020, la valeur évaluée et assurée de ces instruments de musique était de 46,7 millions de dollars américains.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Excédent accumulé		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements	203 445	190 445
Excédent	32 454	26 376
Total de l'excédent accumulé des activités	323 468 \$	304 390 \$
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(32)	30 731
Excédent accumulé	323 436 \$	335 121 \$

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil des arts, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, on traite les dotations, bien que détenues séparément, comme s'il s'agissait de revenus.

La réserve totale de 203,4 millions de dollars au 31 mars 2020 représente la somme de l'excédent des revenus de placements découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

OPÉRATIONS

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Crédits parlementaires	327 644	\$ 327 771	\$ 292 991
Revenus nets de placements réalisés	12 161	23 693	13 522
Autres revenus	1 655	7 297	2 436
Total des revenus	341 460	358 761	308 949
Programmes de transfert	318 110	316 511	286 144
Résultats nets de la Banque d'art	247	1	32
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 648	2 512	2 581
Administration générale	20 446	20 659	19 491
Total des charges	341 451	339 683	308 248
Excédent annuel des activités	9	\$ 19 078	\$ 701

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 19,1 millions de dollars en comparaison d'un budget équilibré prévoyant un excédent de 9 000 \$. L'excédent actuel est principalement attribuable à un écart positif de 11,5 millions de dollars entre les revenus nets de placement réalisés et le montant budgété, aux économies de 2,4 millions de dollars des charges de prestation des programmes de transfert, et au report de subventions de 5,5 millions de dollars engagées pour le fonds Stratégie numérique jusqu'en 2020-2021.

L'augmentation de 4,9 millions de dollars des autres revenus est attribuable aux contributions externes reçues aux fins d'initiatives particulières, comme le Festival Internacional Cervantino et la Foire du livre de Francfort 2020, pour lesquelles la majorité des charges étaient inscrites en tant que subventions.

Le total des charges de 339,7 millions de dollars en 2019-2020 est inférieur de 1,8 million de dollars au montant budgété. Cet écart est directement attribuable aux économies réalisées dans les coûts de prestation des programmes de transfert en 2019-2020.

Grâce à un processus efficace de surveillance du budget, le Conseil a pu investir un total de 4,5 millions de dollars dans les charges de subvention au moyen d'économies réalisées en cours d'exercice et de projets reportés, ce qui est comparable à un investissement similaire de 4,2 millions de dollars effectué durant l'exercice précédent.

Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente par ailleurs une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, le Conseil a reçu des crédits parlementaires de 327,8 millions de dollars, une augmentation de 34,8 millions de dollars comparativement à 2018-2019 par l'entremise du budget principal des dépenses, conformément à l'annonce faite dans le budget fédéral de 2016.

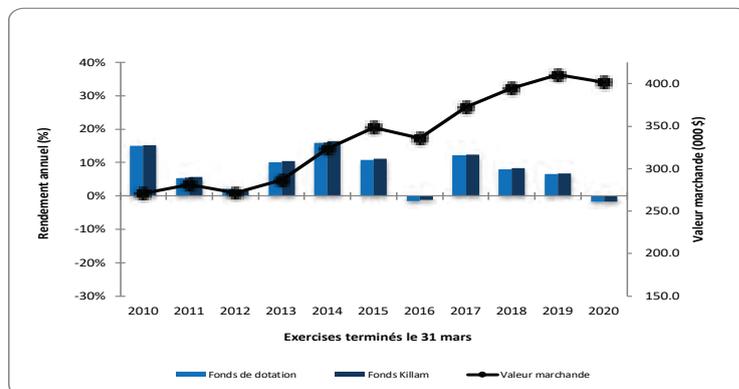
Revenus de placements

Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2019-2020, la dotation du Conseil et les fonds spéciaux, d'une part, et les fonds Killam, d'autre part, ont produit des rendements annuels négatifs de 1,7 %, comparativement à des rendements annuels positifs de 6,6 % pour la dotation du Conseil et les fonds spéciaux et de 6,7 % pour le fonds Killam en 2018-2019. En raison des répercussions importantes de la COVID-19 et des cours du pétrole sur les marchés financiers, le portefeuille du Conseil affichait des rendements négatifs de 9,2 % pour la dotation du Conseil et les fonds spéciaux et de 9,1 % pour le fonds Killam au dernier trimestre de 2019-2020. Notons qu'avant le T4 2019-2020, les rendements du portefeuille étaient positifs tant pour la dotation du Conseil et les fonds spéciaux que pour le fonds Killam.

Selon la politique de placements du Conseil pour 2019-2020, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille à raison de 3,5 % de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en ce qui concerne les fonds de dotation et les fonds spéciaux ainsi que le fonds Killam. Cette approche reconnaît la nécessité d'équilibrer le rendement par rapport à la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel du portefeuille du Conseil depuis 2010 ainsi que son influence sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placements dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme des placements de portefeuille du Conseil.

Rendement annuel du portefeuille



Malgré la baisse enregistrée à la fin de l'année, le portefeuille affichait un excédent de 11,5 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés par rapport au montant de 12,2 millions de dollars inscrit au budget. Cet excédent était principalement attribuable à d'importantes distributions de dividendes issus des fonds communs d'actions et de revenus fixes, totalisant 17,8 millions de dollars, et à des gains réalisés de 8,4 millions de dollars grâce à la liquidation de fonds communs d'immobilier et d'infrastructure.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les sommes correspondant à l'annulation des subventions accordées au cours des exercices précédents, les dons, les remboursements de taxe foncière et d'autres sources de revenus. Durant l'exercice, le Conseil a recouvré 0,7 million de dollars en subventions non utilisées de plus que le montant prévu au budget, en plus d'avoir reçu des transferts se chiffrant à environ 5,3 millions de dollars pour les activités liées au Festival international Cervantino et à la Foire du livre de Francfort 2020. Cela a contribué à l'écart positif de 5,6 millions de dollars par rapport au montant prévu au budget.

Charges de programmes

Les charges de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les cinq éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Subventions, paiements aux auteurs et prix	285 507 \$	289 928 \$	261 843 \$
Prestation des programmes de transfert	25 600	23 181	21 296
Services à la communauté artistique	7 003	3 402	3 005
Résultats net de la Banque d'art	247	1	32
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 648	2 512	2 581
	321 005 \$	319 024 \$	288 757 \$

En 2019-2020, les charges de programmes ont représenté 94 % des charges totales du Conseil, qui se sont élevées à 339,7 millions de dollars, tout comme lors de l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les charges de programmes sont supérieures de 30,3 millions de dollars à celles de l'exercice précédent.

La grande majorité des charges de programmes concernent des subventions, des paiements aux auteurs et des prix versés qui s'élèvent à 289,9 millions de dollars, soit une hausse de 4,4 millions par rapport au budget. L'augmentation de 28,1 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent s'explique surtout par une augmentation du budget consacré aux subventions de 32,5 millions de dollars, qui représente 92,9 % des 35 millions de dollars offerts par le gouvernement en guise de financement supplémentaire. Cette hausse a été compensée par un report de subventions de 5,5 millions de dollars du fonds Stratégie numérique pour de nouvelles activités spécifiques en 2020-2021.

En plus de ces nouveaux fonds, le Conseil a réinvesti un total de 4,5 millions de dollars dans les charges de subvention au moyen d'économies réalisées en cours d'exercice et de projets reportés, ce qui est comparable à un investissement similaire de 4,2 millions de dollars effectué durant l'exercice précédent. Par ailleurs, le Conseil a reçu environ 5,3 millions de dollars en contributions dans le cadre de partenariats avec Affaires mondiales Canada et du ministère du Patrimoine canadien en vue d'appuyer les activités de programmes entourant la Foire du livre de Francfort 2020 et le Festival Internacional Cervantino. Ces contributions ont été, en grande partie, investies directement dans les subventions.

Dans le cadre de son engagement stratégique d'augmenter le soutien direct versé aux artistes, le Conseil a également augmenté de 2,5 millions de dollars les paiements versés aux auteurs par l'entremise du Programme de droit de prêt public, ce qui représente le deuxième volet d'un engagement de 5 millions de dollars sur deux ans, pour un montant total de 14,8 millions de dollars pour l'exercice en cours. Le Conseil a aussi affecté 2,8 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada.

Les charges de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prêt et du droit de prêt public du Conseil. Ils comprennent, entre autres, les salaires, les avantages sociaux, les coûts reliés aux comités des pairs, les déplacements, les services professionnels et la présentation des prix. Les charges de prestation des programmes de transfert se chiffraient à 23,2 millions de dollars pour l'exercice, soit 2,4 millions de dollars de moins que le montant inscrit au budget. Cela est principalement attribuable aux économies dans les salaires et les avantages sociaux, d'un total de 1,9 million de dollars, dues à des postes vacants ainsi qu'à une sous-utilisation de 1 million de dollars des fonds réservés aux

déplacements du personnel, aux honoraires professionnels et à la présentation des prix. Cette sous-utilisation est compensée par un excédent des dépenses de 0,7 million de dollars relié aux charges des comités des pairs découlant principalement de l'initiative relative à la Foire du livre de Francfort et à la hausse du nombre de demandes. Au cours des prochains exercices financiers, le Conseil poursuivra la révision et la simplification des processus en modernisant ses systèmes actuels.

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier, comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes pouvant être affectées à des ateliers et diverses activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts ont dépassé de 0,4 million de dollars ceux de l'exercice précédent, mais ont été inférieurs de 3,6 millions de dollars aux coûts prévus au budget. Ces économies sont la principale source des 4,5 millions de dollars qui ont été réinvestis dans les subventions. Cette année, le Conseil a participé à de nouveaux événements ou a établi de nouveaux partenariats, comme le Festival Internacional Cervantino et la Foire du livre de Francfort 2020.

Les résultats nets de la Banque d'art étaient de 246 000 \$ sous le budget pour 2019-2020 en raison de revenus de location plus élevés que prévu de 89 000 \$ et des autres revenus générés, se chiffrant à 54 000 \$. Les charges réelles liées à l'administration étaient de 91 000 \$ de moins que le montant prévu au budget, ce qui était légèrement compensé par des charges d'amortissement inférieures de 6 000 \$ au montant prévu au budget. La croissance des revenus de location est le résultat de la promotion de la Banque d'art et de ses services au moyen d'activités de rayonnement comme des expositions et des prêts, et par une présence accrue dans le secteur privé.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a affiché des charges nettes de 2,5 millions de dollars en 2019-2020, soit une diminution de 69 000 \$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui est légèrement inférieur de 136 000 \$ aux prévisions budgétaires. Cette augmentation des charges de programmes a été compensée par les contributions reçues de partenaires pour diverses initiatives. Créée conformément à un décret datant de 1957, la CCUNESCO soutient les priorités, les réseaux et les activités de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO au pays et à l'étranger, notamment la prestation de conseils spécialisés et d'aide par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et elle fournit des conseils au sujet de l'UNESCO à différentes entités gouvernementales, dont Affaires mondiales Canada.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au secrétariat du Conseil, aux communications et aux services généraux (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion ou la technologie de l'information et les services administratifs). Elles englobent les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement, entre autres. À 20,7 millions de dollars, ces charges étaient équivalentes à la somme prévue au budget, sauf pour un léger excédent des charges de 0,2 million de dollars. Elles représentaient 6,1 % des charges totales, comparativement à 6,3 % en 2018-2019. Le Conseil continuera de limiter ses dépenses et de chercher à réaliser des économies relativement aux charges liées à l'administration générale au cours des prochains exercices financiers.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les pertes de réévaluation cumulées des placements de portefeuille au 31 mars 2020 étaient de 32 000 \$. Il s'agit des pertes cumulées non réalisées, nettes des montants reclassés à l'état des résultats, qui ont été enregistrées lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille du Conseil non grevés d'affectations d'origine externe.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque selon laquelle cette gestion est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel. Les principaux objectifs de la gestion du risque par une organisation consistent à s'assurer que les résultats des activités à risque sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

À l'heure actuelle, le cadre de gestion du risque du Conseil consiste en quatre éléments clés :

- la gouvernance du risque;
- la propension au risque;
- le profil, l'évaluation et l'atténuation des risques;
- l'atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil concernant son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement des placements de portefeuille. Les cadres de direction du Conseil sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Pour gérer ses activités, le Conseil adopte une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par la prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat, et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Le Conseil gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes.

Catégorie	Secteur	Propension au risque
Risque stratégique	Mandat et réputation	<p>Le Conseil évite toute situation qui pourrait compromettre sa capacité à soutenir le milieu artistique canadien.</p> <p>Le Conseil est prudent à l'égard des risques qui pourraient compromettre sa capacité à bâtir et à maintenir sa réputation auprès du public.</p> <p>Le Conseil accepte les risques que présentent les activités liées au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens.</p>
Risque d'exécution des programmes	Processus d'octroi de subventions	<p>Le Conseil doit rendre des comptes aux principaux intéressés (gouvernement, clients et grand public) en ce qui a trait à l'efficacité de l'exécution de ses programmes de financement. En conséquence, il évitera toute situation susceptible d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions.</p> <p>En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil ne veut pas courir le risque de compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique.</p>
Risque lié aux ressources humaines	Structure interne Dotation	Le Conseil est prêt à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risque lié à l'information et aux systèmes	Services Systèmes	Le Conseil est prêt à accepter des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration des processus et de gain d'efficacité dans l'exécution des programmes pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risques financiers	Gestion financière Placements	<p>Le Conseil évitera toute décision ou activité financière qui nuirait à sa rentabilité à long terme.</p> <p>Les décisions liées au risque pour les placements seront conformes à l'<i>Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement</i> et à l'<i>Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil</i>.</p>
Risque lié à la conformité	Exigences liées à la loi et à la présentation de rapports	Le Conseil évitera tout risque qui pourrait nuire à sa capacité de se gouverner de façon indépendante ou à sa capacité de respecter ses obligations législatives.

Profil de risque

Dans le contexte clé de propension au risque du Conseil, un nouveau cadre de gestion du risque a été créé à l'automne 2018. Chaque année, le Conseil examine les risques recensés, qui ont été classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent ayant été mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2020.

Les stratégies d'atténuation des risques et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute gestion, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que des stratégies d'atténuation efficaces ont été mises en place.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil est exigible dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux préférentiel dans une institution financière, jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché de celui-ci, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements surveillent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

GOUVERNANCE

Mandat du conseil d'administration

Dirigé par un directeur et chef de la direction nommé par le [gouverneur en conseil](#), le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration (CA) qui est composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année.

À titre d'administrateurs du Conseil des arts, les membres du CA surveillent les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, ainsi que les décisions d'octroi de subventions et de planification stratégique. Le CA rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Les principales responsabilités du CA sont décrites dans les [Règlements](#) et la [Politique de gouvernance du Conseil](#).

Points saillants

En 2019-2020, le CA a tenu quatre réunions à Ottawa consacrées à :

- approuver la nomination de nouveaux membres externes du comité de placements et le renouvellement du mandat de la présidente et de la vice-présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO;
- continuer d'exercer son rôle de supervision quant au déploiement du *Plan stratégique 2016-2021* et de la *Feuille de route du virage numérique*;
- tenir des séances de discussion stratégique pour préparer le Plan stratégique 2021-2026;
- approuver l'utilisation du legs de 800 000 dollars de Sheila Kathleen Piercey;
- approuver le *budget de fonctionnement et d'immobilisations* et les *états financiers*;
- superviser les budgets et les diverses politiques du Conseil, y compris les changements apportés à la *Politique de gestion du risque*, aux *Règlements* et à la *Politique de gouvernance*;
- approuver des contrats de plus de 500 000 dollars;
- tenir une Assemblée publique annuelle dans les bureaux du Conseil des arts du Canada au 150, rue Elgin, Ottawa, le 21 janvier 2020.

Indépendance du conseil d'administration

Tous les membres du CA sont indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du CA peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent de membres du conseil d'administration. Le comité de placements compte aussi des spécialistes de l'extérieur, qui sont choisis pour leurs connaissances et leur expertise. À chaque réunion du CA, des séances à huis clos ont lieu, certaines avec le directeur et chef de la direction, d'autres entre les membres du CA uniquement.

Culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique à temps partiel, les membres du CA sont tenus de se conformer à la [Loi sur les conflits d'intérêts](#) et au [Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique](#). Le CA doit produire un rapport annuel sur les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des arts est déterminé à mener à bien son rôle et son mandat dans l'esprit de la responsabilité sociale des organismes. Le Conseil souhaite ainsi se poser comme un chef de file sur le plan des politiques et des pratiques sociales, éthiques et environnementales, et il tient compte des conséquences sociales, éthiques et environnementales de toutes ses décisions.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil des arts :

- mène ses activités avec honnêteté, intégrité et équité, et veille à ce que tous ses processus de prise de décision tiennent compte des implications et des considérations d'ordre éthique;
- collabore avec la collectivité – l'ensemble des Canadiens – qu'il dessert et s'en inspire; il s'efforce de mobiliser les Canadiens grâce à un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit les collectivités au Canada et rayonne sur les marchés internationaux;
- s'efforce de créer un climat organisationnel qui favorise le bien-être du personnel et qui stimule et soutient son rendement et son perfectionnement;
- se montre avant-gardiste et proactif quant à la réduction de son empreinte environnementale, et tient compte de la durabilité de l'environnement dans ses activités;
- reconnaît l'importance de la responsabilité publique et des communications ouvertes, et mène ses activités d'une manière transparente afin de maintenir la confiance des intervenants.

Le CA veille au respect de ces engagements et il est chargé de prendre en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques de toutes les questions dont il est saisi.

Nominations

Le CA conseille le gouvernement sur les critères de sélection appropriés des candidats à la présidence et à la vice-présidence du CA, ainsi que sur les compétences essentielles et les besoins futurs de candidats pour remplir les fonctions de membres du CA.

Les nouveaux membres reçoivent par ailleurs une trousse d'information exhaustive avant leur première réunion. Ils participent également à une séance d'orientation avec les membres de la haute direction et assistent aux réunions des comités afin de s'informer du travail effectué par le Conseil des arts. Lorsqu'ils sont nommés membres de comités, ils doivent suivre d'autres séances d'orientation avant toute réunion.

Du 10 au 28 février 2020, le Conseil privé a affiché l'avis de poste disponible pour la présidence du CA du Conseil des arts du Canada sur le site web du gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2020, il n'y avait aucun poste vacant au CA.

Diversité au sein du conseil d'administration

Depuis longtemps, le Conseil des arts intègre à ses activités des valeurs d'équité et de diversité. La « Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration » comprise dans la *Politique de gouvernance* résume et rend publics les valeurs et les objectifs du Conseil quant à sa diversité. Cela comprend la représentation des langues officielles, des régions, des générations, des peuples autochtones et de la diversité culturelle ainsi que l'égalité des sexes.

Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation du rendement de tous ses membres et comités.

Tous les ans, le Conseil évalue le rendement du directeur et chef de la direction conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le CA communique ensuite les résultats de cette évaluation au ministre du Patrimoine canadien.

Communications et rapports

Conformément aux lois et règlements pertinents et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil des arts remet chaque année un certain nombre de rapports à différents ministères, en respectant les échéances établies par la loi et/ou les ministères responsables.

Assemblée publique annuelle

Le 21 janvier 2020, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle (APA) à Ottawa afin de rendre compte de ses activités récentes, de dévoiler ses plans d'avenir et de communiquer avec les intervenants intéressés. Le directeur et chef de la direction, le président, la vice-présidente, les membres du CA et les cadres supérieurs étaient présents. La réunion a également été retransmise en direct sur le web, partout au pays, en anglais, en français et en langues des signes (ASL et LSQ).

L'APA a rejoint un large public, dont environ 100 invités sur place et plus de 700 personnes ayant suivi la diffusion en direct ce jour-là. La conversation s'est poursuivie dans les médias sociaux, notamment avec les mots-clés #CanadaCouncil20 et #ConseilDesArts20 sur Twitter. Les participants ont été invités à visiter l'exposition *Passages communicants* à l'espace d'exposition *Àjagemô* et à assister à une prestation de la chanteuse canadienne Sarah Harmer.

Les discours et l'enregistrement vidéo de l'APA peuvent être consultés sur le [site web](#) du Conseil.

Rapport annuel

Après chaque exercice financier, le Conseil est tenu par la *Loi sur le Conseil des arts du Canada* de soumettre au ministre du Patrimoine canadien un rapport annuel, qui sera déposé au Parlement. Ce rapport rend compte des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice et présente les états financiers de l'organisme.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil des arts a l'obligation de rédiger un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces rapports sont soumis au ministre du Patrimoine canadien, et sont déposés au Parlement.

Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Conseil des arts du Canada est chargé de produire un rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Ce rapport est soumis chaque année au ministre du Patrimoine canadien.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, le Conseil rédige chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi et le présente à Emploi et Développement social Canada.

Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil des arts de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil soumet à Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la Partie VII de la Loi. Le Conseil présente également une évaluation annuelle détaillant ses activités conformément à la Partie VII de la Loi au ministre du Patrimoine canadien. Tous les trois ans, le Conseil présente un rapport sur les parties IV, V, VI et VII de la Loi au ministre du Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Comités du conseil d'administration

Les comités du CA rehaussent l'efficacité globale de cette instance en accordant une attention accrue à des secteurs d'activité qui revêtent un intérêt particulier, en les supervisant et en les encadrant de près. Les rôles de ces comités, leurs responsabilités et leurs exigences en matière de rapports sont définis dans les [Règlements](#) du Conseil. Le CA compte quatre comités permanents :

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (à l'exception de l'approbation ou des modifications des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel). Le directeur et chef de la direction siège également au comité exécutif, mais sans droit de vote.

Membres : Pierre Lassonde (président), Nathalie Bondil (vice-présidente), Beverley K. Foy (présidente du comité d'audit et des finances) et Cheryl Hickman (présidente du comité de gouvernance et de sélection).

Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil des arts et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil. Des séances à huis clos sont tenues uniquement avec le Bureau du vérificateur général, les vérificateurs internes et les membres du comité d'audit et des finances.

Membres : Beverley K. Foy (présidente), David Binet, Karl Schwonik et Kim Spencer-Nairn.

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gestion et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du CA, aux stratégies portant sur les ressources humaines et autres questions connexes.

Membres : Cheryl Hickman (présidente), Jesse Wente, David Binet et Ben Nind.

Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil des arts et formule des conseils en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Beverley K. Foy, David Binet et les experts externes suivants : George Mavroudis (président jusqu'au 13 juin 2019 et membre jusqu'au 13 juin 2020), Michael White (membre jusqu'au 13 juin 2019 et président depuis le 14 juin 2019), Kiki Delaney (jusqu'au 18 août 2019), John Montalbano, Paul Robillard, Kim Shannon et Martha Tredgett (depuis le 22 janvier 2020).

Groupes consultatifs

Jennifer Dorner est la représentante du CA au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Ben Nind est le représentant du CA auprès des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

Divulgateur proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et des cadres supérieurs, des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 dollars, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil.



Photo : Martin Lipman

Sarah Harmer en spectacle lors de l'Assemblée publique annuelle du Conseil des arts du Canada, en janvier 2020.

L'APA DE 2020 : À L'ÉCOUTE DE LA PUISSANTE VOIX DES ARTISTES

L'Assemblée publique annuelle (APA) du Conseil des arts est l'une des façons qu'a l'organisme de rendre compte de ses activités. L'APA fait le pont entre les réalisations de l'exercice financier précédent et les projets en cours pour la nouvelle année. Le 21 janvier 2020, une centaine de personnes ont assisté à l'APA dans les locaux du Conseil, et environ 700 autres ont regardé la diffusion en direct dans des communautés de partout au Canada et d'ailleurs. Le Conseil a aussi publié un enregistrement de l'événement sur son site web, pour que le public puisse en prendre connaissance par la suite.

L'APA de 2020 était aussi une belle occasion de mettre en valeur l'espace d'exposition Âjagemô. Cette année encore, une réception s'y est tenue après l'événement. La réception servait aussi à souligner la fin de *Passages communicants*, la plus récente exposition qui y était présentée. On pouvait y admirer des œuvres d'art visuel inspirées par l'expérience des artistes ayant participé à l'expédition nautique Canada C3, organisée par la Fondation Students on Ice afin de souligner les 150 ans du pays. Les œuvres de l'exposition abordaient, entre autres, des thèmes comme les changements climatiques et les relations entre Autochtones et non-Autochtones. L'espace d'exposition était donc l'endroit tout désigné pour la réception, puisqu'il mettait en relief, tout comme l'APA, les liens solides entre les arts et les conversations les plus cruciales de notre époque.

Les participants ont aussi eu le grand privilège d'assister à une prestation de l'auteure-compositrice-interprète Sarah Harmer, qui faisait d'ailleurs partie de l'expédition C3. Elle a interprété plusieurs de ses chansons, y compris *Escarpment Blues*, une chanson qu'elle a écrite il y a plusieurs années pour s'opposer à un projet de carrière près de sa ville natale, dans l'escarpement du Niagara. Cette prestation, tout comme l'exposition, rappelait avec vigueur que la voix des artistes peut, de différentes manières, attirer l'attention sur les préoccupations, les champs d'intérêt et les sources d'inspiration du public.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la politique du Conseil sur la Divulgence d'information concernant les constatations d'actes répréhensibles en milieu de travail qui repose sur les exigences de la [Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles](#), un rapport trimestriel sur la divulgation des actes répréhensibles en milieu de travail est remis au comité d'audit et des finances. En 2019-2020, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

La rémunération des membres du CA est établie par le gouverneur en conseil, conformément à l'article 6(1) de la *Loi sur le Conseil des arts du Canada*. Les taux journaliers sont déterminés par les [Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État](#), publiées par le Bureau du Conseil privé.

La rémunération des membres du CA est composée d'honoraires annuels et de taux journaliers. Les membres du CA peuvent aussi se faire rembourser leurs frais de déplacement.

Cadres supérieurs



Au 31 mars 2020, le comité exécutif de gestion était composé ainsi (de gauche à droite) : Joanne Larocque-Poirier, directrice de cabinet et secrétaire du conseil d'administration; Carole Boileau, dirigeante principale des finances et dirigeante principale de la sécurité; Michelle Chawla, directrice générale, Stratégies, affaires publiques et rayonnement des arts; Ian Lovsin, dirigeant principal de l'information; Simon Brault, directeur et chef de la direction et Carolyn Warren, directrice générale, Programmes de subventions aux arts.

Les honoraires annuels sont versés au prorata, selon l'échelle suivante :

- Président : 8 800 \$
- Vice-présidente : 4 700 \$
- Membres du CA : 4 400 \$

Les taux journaliers sont des montants quotidiens fournis pour le temps consacré aux affaires du CA et du Conseil des arts. Ces taux sont les suivants :

- Président : 375 \$
- Vice-présidente : 325 \$
- Membres du CA : 325 \$

En 2019-2020, le montant total de la rémunération s'élevait à :

- CA : 72 400 \$ (rémunération globale)
- Directeur et chef de la direction : de 226 000 \$ à 265 800 \$ (établi par le gouverneur en conseil)
- Postes de direction : de 125 900 \$ à 165 700 \$

Membres du CA (au 31 mars 2020)



Pierre Lassonde
président
(Toronto, Ontario)



Nathalie Bondil
vice-présidente
(Montréal, Québec)



David Binet
(Toronto, Ontario)



Beverley K. Foy
(Calgary, Alberta)



Jennifer Dorner
(Montréal, Québec)



Cheryl Hickman
(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)



Ben Nind
(Yellowknife, Territoires
du Nord-Ouest)



Yann Martel
(Saskatoon,
Saskatchewan)



Karl Schwonik
(Medicine Hat, Alberta)



Kim Spencer-Nairn
(Vancouver, Colombie-Britannique)



Jesse Wenté
(Toronto, Ontario)

Réunions du CA et des comités, et assiduité (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

	Réunions du CA	Comité exécutif	Comité de placements	Comité d'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
Nombre total de réunions	4	0	3	7	3
Pierre Lassonde, président	4/4	--	d'office	d'office	d'office
Nathalie Bondil, vice-présidente	4/4	--	d'office	d'office	d'office
David Binet	4/4	s.o.	2/3	6/7	3/3
Jennifer Dorner	4/4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beverley K. Foy	4/4	--	3/3	7/7	s.o.
Cheryl Hickman	4/4	--	s.o.	s.o.	3/3
Ben Nind	4/4	s.o.	s.o.	s.o.	3/3
Yann Martel	4/4	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Karl Schwonik	4/4	s.o.	s.o.	7/7	s.o.
Kim Spencer-Nairn	4/4	s.o.	s.o.	7/7	s.o.
Jesse Wenté	4/4	s.o.	s.o.	s.o.	3/3

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS



Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité

de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et les auditeurs du Bureau du vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels il émet un rapport.

Le 23 juin 2020

Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction

Carole Boileau, CPA, CA
Dirigeante principale des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des Arts du Canada (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil des Arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des Arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Dusan Duvnjak, CPA, CMA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2020

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	21 624 \$	31 235 \$
Débiteurs	3 347	3 146
Placements de portefeuille (note 3)	391 200	411 066
Total des actifs financiers	416 171	445 447
PASSIFS		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	58 070	68 081
Créditeurs et charges à payer	5 128	5 072
Revenus reportés	6 604	7 043
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 340	3 867
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 6)	50 253	55 736
Total des passifs	124 395	139 799
ACTIFS FINANCIERS NETS	291 776 \$	305 648 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	11 446	9 793
Actifs de la Banque d'art (note 8)	19 465	19 455
Instruments de musique (note 9)	1	1
Frais payés d'avance	748	224
Total des actifs non financiers	31 660	29 473
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 10)	323 436 \$	335 121 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	323 468	304 390
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(32)	30 731
EXCÉDENT ACCUMULÉ	323 436 \$	335 121 \$

Obligations et engagements contractuels (note 15)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre Lasonde, C.M., G.O.Q.
Président



Nathalie Bondil, C.M., C.Q.
Vice-présidente

État des résultats

	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 11)	12 161 \$	23 693 \$	13 522 \$
Autres revenus	1 655	7 297	2 436
Total des revenus	13 816	30 990	15 958
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux auteurs et prix (tableau 1)	285 507	289 928	261 843
Prestation des programmes de transfert (tableau 2)	25 600	23 181	21 296
Services à la communauté artistique (tableau 3)	7 003	3 402	3 005
	318 110	316 511	286 144
Résultats nets de la Banque d'art (note 12)	247	1	32
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 13)	2 648	2 512	2 581
Administration générale (tableau 2)	20 446	20 659	19 491
Total des charges	341 451	339 683	308 248
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(327 635)	(308 693)	(292 290)
Crédits parlementaires	327 644	327 771	292 991
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	9	19 078	701
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	304 390	304 390	303 689
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	304 399 \$	323 468 \$	304 390 \$

État des gains et pertes de réévaluation

	2020	2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	30 731 \$	20 565 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	(19 733)	10 036
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(11 030)	130
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(30 763)	10 166
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	(32) \$	30 731 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	9 \$	19 078 \$	701 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(6 751)	(3 347)	(2 479)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	1 913	1 694	1 707
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	(10)	(41)
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	-	7
	(4 838)	(1 663)	(806)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(871)	(261)
Utilisation de frais payés d'avance	-	347	307
	-	(524)	46
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	(30 763)	10 166
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(4 829)	(13 872)	10 107
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	305 648	305 648	295 541
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	300 819 \$	291 776 \$	305 648 \$

État des flux de trésorerie

	2020	2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des activités	19 078 \$	701 \$
(Gains) pertes sur disposition de placements de portefeuille (note 11)	(11 526)	1 369
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	1 694	1 707
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	7
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(524)	46
Augmentation des avantages sociaux futurs	473	385
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 6)	4 702	809
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 14)	(10 576)	(1 477)
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	3 321	3 547
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(3 389)	(2 172)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 8)	(10)	(41)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(3 399)	(2 213)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(43 762)	(96 140)
Disposition de placements de portefeuille	31 284	91 853
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(12 478)	(4 287)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(12 556)	(2 953)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	36 408	39 361
TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	23 852	36 408
Représentés par:		
Trésorerie	21 624	31 235
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	2 228	5 173
	23 852 \$	36,408 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

<u>Actif ou passif financier</u>	<u>Comptabilisation subséquente</u>
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et d'informatique, les logiciels et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Ces coûts, moins toute valeur résiduelle estimée, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore payée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excès de revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus de placements excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excès des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excès des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constataion des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les revenus de placements ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux placements assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats.

Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers.

En ce qui concerne les placements de portefeuille, le niveau d'incertitude relative à la mesure varie en fonction de la classification des instruments financiers dans la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 4. En raison de la nature inhérente des instruments financiers de niveau 3, mesurés à l'aide de données non observables, il existe un niveau élevé d'incertitude relative à la mesure.

Les montants réels peuvent différer des estimations.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.
- ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Autres opérations entres apparentées

Les opérations entre apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2020					2019		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	8 205	1 309	-	6 896	2	7 881	8 027	2
Actions mondiales	139 975	12 329	3 567	131 213	41	132 268	138 221	41
Obligations	87 118	183	323	87 258	27	84 105	84 802	25
Alternatifs	20 630	-	8 629	29 259	9	20 630	30 936	9
Actions canadiennes	35 086	6 964	-	28 122	9	32 181	35 319	11
Immobilier	7 660	-	2 142	9 802	3	9 941	12 648	4
Infrastructure	23 537	-	6 421	29 958	9	14 485	25 276	7
Trésorerie	1 583	-	-	1 583	0	3 870	3 870	1
	323 794	20 785	21 082	324 091	100	305 361	339 099	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	8 795	1 836	-	6 959	10	8 037	8 613	12
Actions mondiales	27 741	2 443	703	26 001	39	26 214	27 389	38
Obligations	17 704	45	56	17 715	26	17 149	17 282	24
Alternatifs	5 298	-	2 209	7 507	11	5 298	7 937	11
Immobilier	1 965	-	565	2 530	4	2 648	3 386	5
Infrastructure	4 168	-	1 584	5 752	9	3 691	6 728	9
Trésorerie	645	-	-	645	1	632	632	1
	66 316	4 324	5 117	67 109	100	63 669	71 967	100
Total des placements de portefeuille	390 110	25 109	26 199	391 200		369 030	411 066	

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements comme étant dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2020.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2019 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 25 960 000 \$ (2019 : 27 162 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 93 069 000 \$ (2019 : 99 129 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2020 par les fonds spéciaux est de 4 058 000 \$ (2019 : 3 847 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 3 187 000 \$ (2019 : 1 337 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la prestation des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Le fonds distinct d'actions canadiennes est évalué au moyen des prix de clôture à la date des états financiers.

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

		2020	2019
Catégories aux fins de l'évaluation		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Catégories - actifs et passifs financiers			
Trésorerie	Juste valeur	21 624	31 235
Débiteurs	Coût amorti	3 347	3 146
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	391 200	411 066
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	58 070	68 081
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	5 128	5 072

¹ La juste valeur des placements de portefeuille est présentée à la note 3.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif varie selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	11 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions mondiales	40 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	27 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	9 %	0 %	10 %	15 %
Immobilier	3 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	9 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire/Trésorerie	1 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Le Conseil détient aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor FTSE Canada à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend six portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majorée de 4,5 %.

- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs fonds, à l'aide de différentes stratégies, au sein du fonds commun, et détermine la juste valeur unitaire, surtout à l'aide de modèles d'évaluation avec données non observables et, dans une moindre mesure, à l'aide des cours de clôture, lorsque cela est possible.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, au 31 mars, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);

- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2020				2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	21 624	-	-	21 624	31 235	-	-	31 235
	21 624	-	-	21 624	31 235	-	-	31 235
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts								
et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	6 896	-	6 896	-	8 027	-	8 027
Actions mondiales	-	131 213	-	131 213	-	138 221	-	138 221
Obligations	-	87 258	-	87 258	-	84 802	-	84 802
Alternatifs	-	-	29 259	29 259	-	-	30 936	30 936
Actions canadiennes	28 122	-	-	28 122	35 319	-	-	35 319
Immobilier	-	-	9 802	9 802	-	-	12 648	12 648
Infrastructure	-	-	29 958	29 958	-	-	25 276	25 276
Trésorerie	1 583	-	-	1 583	3 870	-	-	3 870
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	6 959	-	6 959	-	8 613	-	8 613
Actions mondiales	-	26 001	-	26 001	-	27 389	-	27 389
Obligations	-	17 715	-	17 715	-	17 282	-	17 282
Alternatifs	-	-	7 507	7 507	-	-	7 937	7 937
Immobilier	-	-	2 530	2 530	-	-	3 386	3 386
Infrastructure	-	-	5 752	5 752	-	-	6 728	6 728
Trésorerie	645	-	-	645	632	-	-	632
	30 350	276 042	84 808	391 200	39 821	284 334	86 911	411 066
Total	51 974	276 042	84 808	412 824	71 056	284 334	86 911	442 301

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2020				2019			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	30 936	12 648	25 276	68 860	30 271	12 343	20 980	63 594
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(1 543)	(520)	(4 020)	(6 083)	612	454	3 012	4 078
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	(134)	(45)	(350)	(529)	53	39	262	354
Achats	-	-	13 046	13 046	-	177	1 512	1 689
Ventes	-	(2 281)	(3 994)	(6 275)	-	(365)	(490)	(855)
Solde de fermeture	29 259	9 802	29 958	69 019	30 936	12 648	25 276	68 860
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	7 937	3 386	6 728	18 051	7 767	3 298	5 564	16 629
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	(430)	(173)	(1 453)	(2 056)	170	137	907	1 214
Achats	-	-	1 526	1 526	-	44	379	423
Ventes	-	(683)	(1 049)	(1 732)	-	(93)	(122)	(215)
Solde de fermeture	7 507	2 530	5 752	15 789	7 937	3 386	6 728	18 051

Analyse de sensibilité du niveau 3

Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

c) Gestion des risques

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant comme fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de six fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit des comptes débiteurs au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2020, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. Les placements de portefeuille classés aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur peuvent être rachetés dans un délai maximal de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de place-

ment à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2019 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)

	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2020 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers					
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	29 948	9 952	12 397	5 773	58 070
Créditeurs et charges à payer	4 415	291	422	-	5 128
	34 363	10 243	12 819	5 773	63 198

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Mesure du risque de marché

Les lignes qui suivent décrivent la sensibilité des placements de portefeuille du Conseil à une hausse ou à une baisse de 6,6 % des cours du marché. Le taux de sensibilité est utilisé dans les rapports internes sur les risques de marché présentés aux membres clés de la direction et représente l'évaluation que fait la gestion des changements raisonnablement possibles de la valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements en conséquence des fluctuations des cours du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de quatre ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2020, une fluctuation de 6,6 % de la valeur marchande (2019 : 5,9 %), alors que toutes les autres variables restaient constantes, entraînerait une modification des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe de 25 672 000 \$ (2019 : 23 916 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des placements de portefeuille.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché ou taux préférentiel. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun d'obligations et un fonds commun d'alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 33 189 000 \$ (2019 : 38 247 000 \$). En comparaison avec l'ensemble des actifs financiers du Conseil de 416 171 000 \$ (2019 : 445 447 000 \$), le risque de change est considéré comme négligeable.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (2019: 1,01); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (2019: 1,00).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Cotisations de l'employeur	2 390 \$	2 238 \$
Cotisations des employés	2 329	2 194

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations sera payé à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	256 \$	319 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7	9
Indemnités payées au cours de l'exercice	(8)	(72)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	255 \$	256 \$

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2019-2020, le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2020.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation nette au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 541 \$	5 081 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	263	242
Frais d'intérêts	104	110
Prestations versées	(106)	(102)
Perte (gain) actuariel	551	210
	6 353	5 541
Pertes actuarielles nettes non amorties	(2 268)	(1 930)
Obligation nette au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	4 085 \$	3 611 \$

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de quatorze ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	1,9%	2,2%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	1,3%	1,9%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	5,8%	6,0%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0%	4,0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2040	2028

6. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 10).

(en milliers de dollars)	2020	2019
Solde d'ouverture	55 736 \$	51 665 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 11)		
Revenus nets de placements	6 908	3 363
Utilisation des fonds	(2 206)	(2 554)
	4 702	809
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	(5 678)	3 076
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(4 507)	186
Solde de fermeture	50 253 \$	55 736 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	3 965 \$	4 951 \$	1 465 \$	7 722 \$	600 \$	18 703 \$
Acquisitions	1 971	716	13	30	617	3 347
Transfert de travaux en cours	328	-	-	-	(328)	-
Dispositions	(201)	(1)	-	-	-	(202)
Solde de fermeture au 31 mars 2020	6 063 \$	5 666 \$	1 478 \$	7 752 \$	889 \$	21 848 \$
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2019	1 343 \$	3 643 \$	1 054 \$	2 870 \$	- \$	8 910 \$
Charge d'amortissement	624	681	54	335	-	1 694
Dispositions	(201)	(1)	-	-	-	(202)
Solde de fermeture au 31 mars 2020	1 766 \$	4 323 \$	1 108 \$	3 205 \$	- \$	10 402 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	2 622 \$	1 308 \$	411 \$	4 852 \$	600 \$	9 793 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	4 297 \$	1 343 \$	370 \$	4 547 \$	889 \$	11 446 \$

8. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2020	2019
Solde d'ouverture	19 455 \$	19 421 \$
Acquisitions	10	41
Dispositions/dons	-	(7)
Solde de fermeture	19 465 \$	19 455 \$

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit 17 170 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par 3 168 artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2020, 4 011 œuvres (2019 : 3 900) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art au 31 mars 2020 est estimée à 71 678 000 \$ (2019 : 71 664 000 \$).

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art selon son évaluation du risque.

9. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et neuf instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt de quinze instruments, neuf prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par six autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2020 était évaluée à 66 411 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 658 000 \$ US au taux de change de 1,42 du 31 mars 2020 (2019 : 62 488 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 633 000 \$ US au taux de change de 1,34 du 31 mars 2019).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

10. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2020	2019
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	190 445	186 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	13 000	4 000
Solde à la fin de l'exercice	203 445	190 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	26 376	29 675
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(13 000)	(4 000)
Excédent pour l'exercice	19 078	701
Solde à la fin de l'exercice	32 454	26 376
Total de l'excédent accumulé des activités	323 468	304 390
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	30 731	20 565
Variations de la juste valeur	(30 763)	10 166
Solde à la fin de l'exercice	(32)	30 731
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	323 436 \$	335 121 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

11. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2020	2019
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	11 526 \$	(1 369) \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 6)	(4 702)	(809)
Gains nets sur conversion de devises	533	41
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	17 791	16 670
Frais de gestion du portefeuille	(1 455)	(1 011)
	23 693 \$	13 522 \$

12. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2020	2019
Revenus de location	(1 589) \$	(1 542) \$
Autres revenus	(265)	(240)
Frais administratifs	1 851	1 802
Amortissement des autres immobilisations	4	12
	1 \$	32 \$

13. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2020	2019
Dépenses de programmes	1 421 \$	1 204 \$
Programmes - contributions reçues	(530)	(103)
Frais administratifs	1 621	1 480
	2 512 \$	2 581 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

14. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA

TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2020	2019
Augmentation des débiteurs	(201) \$	(66) \$
Diminution des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	(10 011)	(1 466)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	75	740
Diminution des revenus reportés	(439)	(685)
Variation nette	(10 576) \$	(1 477) \$

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2020

15. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2020 totalisaient 252 357 000 \$ (2019 : 110 646 000 \$). Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2020 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2021	105 652	\$
2022	75 495	
2023	71 210	

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2020 totalisaient 61 640 000 \$ (2019 : 66 039 000 \$). Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2020 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2021	4 319	\$
2022	4 396	
2023	4 478	
2024	4 323	
2025	4 225	
2026-2034	39 899	

c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Puisque ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2020 est de 10 791 000 \$ (2019 : 4 429 000 \$). Une portion de ces sommes est actuellement investie dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2020 totalisaient 8 667 000 \$ (2019 : 3 405 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars 2020 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Total
Immobilisations corporelles	3 131 \$	853 \$	3 984 \$
Administration générale	1 818	1 074	2 892
Services à la communauté artistique	1 125	227	1 352
Prestation des programmes de transfert	122	25	147
Commission canadienne pour l'UNESCO	97	150	247
Résultats nets de la Banque d'art	45	-	45

16. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 constituait une pandémie mondiale. La pandémie a entraîné la fermeture de lieux publics et l'annulation d'événements partout dans le monde, causant des grandes tensions sur le secteur artistique. Le Conseil continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec ses partenaires des provinces, territoires et municipalités pour garantir la vigueur du secteur.

Le Conseil a maintenu ses niveaux habituels de prestation de programmes tout en ajustant ses priorités et ses activités en raison des événements liés à la COVID-19. Les principales répercussions pour le Conseil sont présentées ci-dessous.

Placements de portefeuille

Les marchés financiers du monde entier ont réagi aux impacts économiques actuels et potentiels de la COVID-19, ainsi que des cours du pétrole. Les marchés mondiaux ont constaté des pertes de valeur et une grande volatilité. Par conséquent, la juste valeur du portefeuille de placements du Conseil a diminué depuis le début de l'exercice financier, tel qu'indiqué à la note 3 des états financiers.

En date des présents états financiers, en raison des incertitudes économiques et de marché, le Conseil n'est pas en mesure d'estimer l'impact sur la juste valeur de ses placements de portefeuille après le 31 mars 2020. Le Conseil, par l'entremise de son comité de placements, continuera de surveiller attentivement la situation et d'évaluer l'impact de la pandémie sur ses placements de portefeuille et leur rendement.

Soutien d'urgence aux organismes - Fonds d'urgence relatif à la COVID-19

Le ministère du Patrimoine canadien a annoncé le 8 mai 2020 une somme de 500 millions de dollars en mesures d'aide temporaire visant à appuyer les secteurs de la culture, du patrimoine et des sports, qui cherchent à surmonter les défis et les répercussions de la pandémie de COVID-19 et à planifier les mois à venir. Le Conseil a reçu 55 millions \$ le 1er juin 2020 afin d'établir un Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 et de distribuer une aide d'urgence aux organismes qui reçoivent une subvention de base ou de projet.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2020

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 3 519 000 \$ (2019 : 3 387 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 6 418 000 \$ (2019 : 1 100 000 \$) avec des apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Le coût estimatif de ces services est de 335 000 \$ (2019 : 276 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Débiteurs	902 \$	796 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	663	508
Créditeurs et charges à payer	700	706
Revenus reportés	447	1 403
Immobilisations corporelles	122	-
Frais payés d'avance	2	-

18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2019 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2020.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2020

Tableau 1 - Subventions, paiements aux auteurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2020	2019
Programmes d'aide aux arts et prix		
Explorer et créer	77 422 \$	67 965 \$
Inspirer et enraciner	73 879	68 745
Appuyer la pratique artistique	35 572	31 517
Rayonner au Canada	24 344	22 461
Rayonner à l'international	16 309	16 026
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	14 317	13 184
Fonds stratégie numérique	20 520	24 155
Investissement stratégiques	10 026	2 505
Prix	1 028	981
Droit de prêt public	14 784	12 288
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	840	840
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Molson	100	100
Prix Vida Peene	34	171
Bourse John-G.-Diefenbaker	-	95
Autres prix et bourses < 75 000 \$	253	310
	289 928 \$	261 843 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2020

Tableau 2 - Autres charges

(en milliers de dollars)

	2020			2019
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	16 621 \$	11 223 \$	27 844 \$	26 936 \$
Comités des pairs et de consultation	4 563	-	4 563	2 945
Locaux	28	3 775	3 803	3 742
Services professionnels et spéciaux	533	2 511	3 044	2 311
Amortissement	477	1 212	1 689	1 696
Gestion de l'information	79	893	972	925
Déplacements du personnel	475	141	616	689
Présentations des prix	357	-	357	458
Impression, publication et reprographie	5	319	324	352
Communications	1	239	240	247
Charges et matériel de bureau	9	191	200	251
Charges des réunions, y compris les honoraires des membres	33	130	163	203
Charges diverses	-	25	25	32
	23 181 \$	20 659 \$	43 840 \$	40 787 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Partenariat et réseautage	2 019 \$	1 584 \$
Recherche et consultation	1 125	893
Coûts des événements	258	528
	3 402 \$	3 005 \$

